



## Décriminalisation des drogues : progrès ou diversion politique ?

Évaluer l'impact des modèles  
actuels de décriminalisation sur  
les utilisateurs de drogues

# Sommaire

CHAPITRE	PAGE
Remerciements	4
1. Introduction	5
2. Méthodologie	8
3. Modèles de décriminalisation	10
4. Résultats et analyses - Impact de la Décriminalisation	14
4.1 Maintien de l'ordre, détention et autres sanctions	14
4.2 Stigma et Discrimination	21
4.3 Surveillance and vie privée	25
4.4 Accès aux soins de santé et services sociaux	29
4.5 Implication significative	34
4.6 Aller de l'avant	36
5. Conclusions	39
6. Recommandations	42

## Remerciements

Le Réseau international des personnes qui utilisent des drogues (INPUD) est une organisation mondiale de pairs qui cherche à promouvoir la santé et à défendre les droits des personnes qui consomment des drogues. En tant qu'organisation, INPUD se concentre sur l'exposition et la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et la criminalisation des personnes qui consomment des drogues, et leur impact sur la santé et les droits de la communauté des utilisateurs de drogues. L'INPUD s'efforce d'atteindre ses buts et objectifs clés à travers des processus d'autonomisation et de plaidoyer au niveau international ; et en soutenant l'autonomisation et le plaidoyer aux niveaux communautaire, national et régional. [www.inpud.net](http://www.inpud.net)

Cette publication a été soutenue par Bridging the Gaps – la santé et les droits des populations clés. Ce programme unique a abordé les défis communs auxquels sont confrontés les travailleurs du sexe, les personnes qui consomment des drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres en termes de violations des droits humains et d'accès aux services de santé et de VIH dont ils ont tant besoin. Pour plus d'informations, consulter [www.hivgaps.org](http://www.hivgaps.org)

L'INPUD est reconnaissant pour le soutien financier qu'il a reçu de Bridging the Gaps et du Robert Carr Civil Society Networks Fund.



**Love Alliance**



L'INPUD et les auteurs souhaitent également remercier tous les représentants des organisations nationales représentant les personnes qui utilisent des drogues qui ont participé aux entretiens pour ce processus de consultation. Leurs idées et expériences ont été d'une valeur inestimable pour éclairer la préparation de ce rapport.

Écrit par: Annie Madden, Pascal Tanguay, et Judy Chang

Avec contributions de: (TBC)

Conçu par : Mike Stonelake

Mars 2021



Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution – Non Commercial - NoDerivs 3.0 Licence non portée

Publié pour la première fois en 2021 par

INPUD Secretariat

Unit 2B15, South Bank Technopark

90 London Road, London SE1 6LN

[www.inpud.net](http://www.inpud.net)



## Section 1: Introduction

En 2018, à une époque de nombreux débats sur la réforme de la législation sur les drogues et l'intérêt mondial croissant pour la décriminalisation, l'INPUD a publié une analyse révolutionnaire du modèle de décriminalisation portugais. *La décriminalisation est-elle suffisante ? Les voix de la communauté des usagers de drogues du Portugal*.<sup>1</sup> Pour la première fois, ce rapport historique cherchait à évaluer l'impact de la dépénalisation au Portugal du point de vue des personnes les plus touchées par les réformes – les consommateurs de drogues. Le rapport a noté que :

Les expériences vécues, les perspectives et les droits de la communauté des consommateurs de drogues sont tout aussi importants, et ces considérations sont rarement prises en compte dans l'évaluation des résultats de la dépénalisation [ ]. Les interactions avec l'État et la police, ainsi que les questions de violence, d'exclusion sociale, de stigmatisation et de discrimination, sont souvent entièrement omises de la discussion et de l'analyse de la dépénalisation.<sup>2</sup>

Au cours de la dernière décennie, il y a eu de plus en plus d'affirmations selon lesquelles nous nous dirigeons vers un tournant critique dans la politique internationale des drogues. Ceci est basé sur une reconnaissance croissante que la soi-disant guerre contre la drogue est futile et qu'il est temps pour les gouvernements d'envisager des approches alternatives, y compris la dépénalisation.<sup>3</sup> Plus récemment, ce changement a été célébré comme une « nouvelle aube » virtuelle de la libéralisation de la réforme des politiques en matière de drogue, en particulier face aux preuves croissantes des échecs des politiques répressives en matière de drogue, où l'on dit que les pays repensent enfin leurs approches pour lutter contre la drogue. utilisation dans la société.<sup>4</sup> Dans le cas du Portugal, cela s'est traduit par un changement de perception des personnes qui consomment des drogues comme des criminels pour les traiter comme des patients.<sup>5</sup>

...on peut à juste titre s'interroger sur la mesure dans laquelle le passage de la criminalisation des personnes à leur pathologie en tant que patients peut réellement être qualifié de progrès.

1. International Network of People who Use Drugs. 2018. *La dépénalisation est-elle suffisante? Voix de la communauté des utilisateurs de drogues du Portugal*. ([www.inpud.net/sites/default/files/Portugal\\_decriminalisation\\_final\\_online%20version%20-%20RevisedDec2018.pdf](http://www.inpud.net/sites/default/files/Portugal_decriminalisation_final_online%20version%20-%20RevisedDec2018.pdf))
2. International Network of People who Use Drugs. 2018. *La dépénalisation est-elle suffisante? Voix de la communauté des utilisateurs de drogues du Portugal*. ([www.inpud.net/sites/default/files/Portugal\\_decriminalisation\\_final\\_online%20version%20-%20RevisedDec2018.pdf](http://www.inpud.net/sites/default/files/Portugal_decriminalisation_final_online%20version%20-%20RevisedDec2018.pdf))
3. Global Commission on Drug Policy. 2011. Guerre contre la drogue : rapport de la Commission mondiale sur la politique en matière de drogue.
4. Rosmarin, A. and Eastwood, N. 2012. Une révolution tranquille : les politiques de dépénalisation des drogues en pratique à travers le monde. Release. [www.opensocietyfoundations.org/uploads/8c6213b8-9a9f-453a-9702-ff832f29afa5/release-quiet-revolution-drug-decriminalisation-policies-20120709.pdf](http://www.opensocietyfoundations.org/uploads/8c6213b8-9a9f-453a-9702-ff832f29afa5/release-quiet-revolution-drug-decriminalisation-policies-20120709.pdf) and Global Commission on Drug Policy. 2016. Faire progresser la réforme des politiques sur les drogues : une nouvelle approche de la décriminalisation. [www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2016/11/GCDP-Report-2016-ENG-LISH.pdf](http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2016/11/GCDP-Report-2016-ENG-LISH.pdf) and Daly, M. 2020 a été l'année où la réforme de la drogue est devenue normale. Vice World News. [www.vice.com/en/article/y3gn9w/2020-was-the-year-that-momentous-drug-reform-became-normal](http://www.vice.com/en/article/y3gn9w/2020-was-the-year-that-momentous-drug-reform-became-normal)
5. Domostawski, A. 2011. Politique en matière de drogues au Portugal: les avantages de la dépénalisation de la consommation de drogues. Série Leçons pour la politique en matière de drogues. Global Drug policy Program. Open Society Foundations.

**Section 1. Introduction**

Ce passage de la criminalisation à des approches plus axées sur la santé publique serait un signe de progrès. Mais on peut à juste titre s'interroger sur la mesure dans laquelle le passage de la criminalisation des personnes à leur pathologie en tant que patients peut réellement être qualifié de progrès. Dans ce contexte, l'INPUD estime qu'il y a des questions importantes et largement négligées qui doivent être posées sur ce soi-disant progrès en matière de dépénalisation. Par exemple, comment les progrès sont-ils définis et mesurés ? Quels intérêts sont servis par les définitions actuelles du progrès associé à la dépénalisation ? Y a-t-il vraiment eu des progrès et est-ce allé assez loin ? Ces questions soulèvent également des questions sur la façon dont ces changements ont été vécus par les personnes qui consomment des drogues, et dans quelle mesure les besoins et les droits des personnes qui consomment des drogues sont mis en avant dans les pays qui auraient décriminalisé la consommation de drogues.

Bien que plusieurs examens et évaluations récents aient cherché à mesurer et à comparer les résultats et l'impact de divers modèles de décriminalisation<sup>6-8</sup>, aucun n'a spécifiquement inclus le point de vue des personnes qui consomment des drogues dans leurs analyses. Un oubli aussi flagrant souligne l'exclusion historique des voix des personnes qui consomment des drogues dans les discussions sur les politiques en matière de drogues et sert à souligner davantage à la fois l'importance et la nécessité de cette étude de l'INPUD. Dans ce contexte, nous suggérons que ce rapport agisse comme un contrepoint indispensable aux discours politiques et de recherche existants sur les impacts et les résultats des approches actuelles de la dépénalisation, et la focalisation étroite sur les priorités du gouvernement au détriment des vies et des perspectives réelles. Elle interrogera également ce que nous appelons actuellement la dépénalisation et comment la grande majorité de cette soi-disant réforme concerne uniquement le cannabis et/ou implique des sanctions administratives qui peuvent sembler anodines, mais en réalité, sont trop souvent basées sur des amendes excessives, forcé traitement, surveillance, intrusion dans la vie privée et autres interventions injustes et arbitraires qui continuent de stigmatiser, d'humilier et de supprimer les droits et libertés fondamentaux.

L'INPUD pense qu'il est temps de briser l'idée fautive selon laquelle les efforts de décriminalisation actuels représentent incontestablement un progrès, surtout lorsqu'ils ont été développés avec peu ou pas de consultation avec les personnes

*Un oubli aussi flagrant souligne l'exclusion historique des voix des personnes qui consomment des drogues dans les discussions sur les politiques en matière de drogues*

- 
6. Stevens, A. et al. 2019. "Dépénalisation, déjudiciarisation et décriminalisation : un examen réaliste et une théorie des programmes d'alternatives à la criminalisation pour simple possession de drogue" in *European Journal of Criminology*. (<https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/1477370819887514>)
  7. Hughes, C. et al. 2019. "Modèles de dépénalisation, dépénalisation et détournement de la possession de drogues illicites : une revue internationale réaliste" in *International Society for the Study of Drug Policy Conference*. (<https://harmreductioneurasia.org/wp-content/uploads/2019/07/Hughes-et-al-HSSDP-2019-Models-for-the-decriminalisation-depenalisation-and-diversion-of-illicit-drug-possession-FINAL.pdf>)
  8. Scheim AI, Maghsoudi N, Marshall Z, et al. Évaluations d'impact de la décriminalisation des drogues et de la réglementation juridique sur la consommation de drogues, les méfaits sanitaires et sociaux : une revue systématique. *BMJ Open* 2020;10:e035148. doi:10.1136/bmjopen-2019-035148

**Section 1. Introduction**

*...seuils sont trop bas, parce que les tests d'urine et les registres sont utilisés comme une forme de surveillance et de contrôle...*

qui consomment des drogues. Non seulement ces réformes politiques continuent de négliger leur vie et leurs expériences, mais elles s'appuient toujours sur des méthodes qui, au fond, concernent le contrôle social. Ce rapport est conçu pour amplifier la voix des personnes qui consomment des drogues à travers une série d'entretiens menés avec ces membres de la communauté et leurs représentants dans les pays qui ont mis en œuvre diverses approches de dépénalisation. Les résultats de ces entretiens avec les pairs ont été combinés à l'expertise de l'INPUD en matière de politique en matière de drogues pour élaborer un rapport conçu pour soutenir les organisations représentant les personnes qui consomment des drogues dans leurs efforts de plaider en faveur de politiques de drogues plus inclusives, progressives, participatives et transparentes.

Trop souvent, la dépénalisation est discutée comme s'il n'y avait qu'un seul modèle. Cela conduit à penser que la dépénalisation n'importe où est synonyme de progrès. Cependant, il existe de nombreux modèles différents de décriminalisation en vigueur, tous avec des impacts différents. En fin de compte, l'INPUD a été amené à publier ce rapport parce que les réformes actuelles ne sont pas allées assez loin. Cette situation signifie que dans l'écrasante majorité des pays, les personnes qui consomment des drogues continuent d'être criminalisées, punies et stigmatisées malgré la dépénalisation parce qu'elles ne peuvent pas payer des amendes exorbitantes pour de nombreuses raisons – parce que les seuils sont trop bas, parce que les tests d'urine et les registres sont utilisés comme une forme de surveillance et de contrôle, ou parce qu'ils sont forcés d'être placés dans des centres de détention obligatoire pour toxicomanes, où des pratiques telles que le travail forcé se font passer pour un « traitement de la drogue ».

Avec ces questions et bien d'autres à l'esprit, l'INPUD a produit ce rapport afin d'ouvrir le débat et de clarifier nos recommandations pour une action future sur la réforme de la politique des drogues. Plus important encore, cela inclut un appel à une dépénalisation complète sans sanctions – sans exceptions – comme nouvelle référence pour mesurer les progrès de la dépénalisation à l'avenir.



## Section 2. Methodologie

Ce rapport est étayé par un projet de recherche dirigé par des pairs. Cela signifie que non seulement l'étude a été commandée par l'INPUD - une organisation mondiale basée sur les pairs - mais que les chercheurs/auteurs du rapport sont des chercheurs pairs qui sont intégrés dans la communauté mondiale des personnes qui consomment des drogues. Ils apportent leurs expériences vécues et vivantes des problèmes à l'étude, ainsi que leurs liens et relations uniques avec les communautés locales pour contribuer à la recherche menée.

La méthodologie employée pour ce projet comprenait une approche à deux volets. Une première revue de la littérature disponible (revues systématiques pertinentes, études de recherche et analyses politiques) a été menée pour identifier les modèles de dépénalisation existants, les pays/juridictions où ces modèles ont été adoptés et les aspects clés de leur mise en œuvre. Sur la base de cet examen, l'INPUD a identifié un certain nombre de pays qui ont dépénalisé l'usage personnel de toutes les drogues pour informer les pays cibles de la deuxième étape du projet.

La deuxième étape du projet consistait à mener une série d'entretiens qualitatifs. Conformément à l'engagement fondamental de l'INPUD (voir Introduction ci-dessus) en faveur de la décriminalisation complète de **toutes les drogues** sans sanctions en tant que seule forme acceptable de décriminalisation, l'INPUD a choisi au stade de l'entretien de **ne pas inclure** les pays qui se sont concentrés sur la réforme concernant le **cannabis uniquement**. La seule exception est le cas de l'Uruguay qui, comme le montre le tableau 1 ci-dessous, a dépénalisé la possession de toutes les drogues. C'est également l'un des très rares exemples de réglementation et de légalisation complètes sans sanctions pour le cannabis, et il a donc été considéré comme un exemple important à étudier en ce qui concerne les impacts sur les personnes qui consomment des drogues. À cet égard, l'INPUD suggère que l'Uruguay représente potentiellement un modèle de légalisation et de réglementation complètes qui pourrait être utilisé pour d'autres drogues (qui ne sont actuellement que dépénalisées) et peut servir d'exemple pour la mise en œuvre pratique d'une approche progressive de la légalisation complète.

Alors que tous les pays remplissant les critères ci-dessus (décriminalisation de toutes les drogues) étaient éligibles pour l'étape de l'entretien, les personnes interrogées ont été sélectionnées à l'aide d'une approche d'échantillonnage raisonné.<sup>9</sup> L'approche a été conçue pour assurer un équilibre dans la représentation entre les différentes régions et la couverture des différents modèles de dépénalisation. Dans ce contexte, l'INPUD reconnaît qu'il peut exister d'importantes différences sociales, politiques et culturelles, à la fois entre les différents pays et au sein et entre les régions. Bien que notre intention ne soit pas de minimiser l'importance potentielle de telles différences pour la mise en

*...en faveur de la décriminalisation complète de toutes les drogues sans sanctions en tant que seule forme acceptable de décriminalisation...*

9. Rice, P.L. and Ezzy, D. (1999) Méthodes de recherche qualitative : un focus sur la santé. Oxford. Oxford University Press. P.42.

**Section 2. Methodologie**

*...le maintien de l'ordre, la détention, les seuils et autres sanctions, les droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination, les problèmes de surveillance et de confidentialité, les impacts sanitaires et sociaux, la consultation et l'engagement...*

œuvre de la dépénalisation, il n'entre pas dans le cadre de ce rapport d'explorer ces implications en détail. Cependant, comme indiqué ci-dessus, nous avons réfléchi à la sélection des pays pour l'étape de l'entretien et nous en avons profité pour nous assurer que les récits des participants reflètent une diversité d'expériences et de contextes.

Au total, huit entretiens ont été menés avec n=12 répondants du Costa Rica (1), d'Estonie (1), du Kirghizistan (1), des Pays-Bas (1), de Norvège (1), du Portugal (1), d'Uruguay (1), et Viêt Nam (4).<sup>10</sup> Les personnes qui ont participé à l'étape de l'entrevue étaient toutes des personnes travaillant dans des organisations représentant les personnes qui consomment des drogues, et la majorité des répondants étaient des personnes qui consomment elles-mêmes des drogues. Bien que des participants potentiels aient également été identifiés en Colombie, au Mexique et au Brésil, les entretiens n'ont malheureusement pas pu être organisés dans ces cas. Bien qu'il puisse y avoir de nombreuses raisons pour lesquelles des individus ne participent pas et/ou ne peuvent pas participer à la recherche, l'une des implications profondes de la criminalisation est que la participation à une recherche de ce type peut comporter des risques importants, en particulier pour les individus. De tels risques, accompagnés d'une stigmatisation et d'une discrimination intenses, peuvent créer des obstacles permanents à la participation en raison de la peur d'être identifié comme un usager de drogues (même dans les pays où la possession et/ou l'usage de drogues ont été dépénalisés).<sup>11</sup>

En plus de la collecte de données démographiques de base, tous les répondants ont été invités à donner leur avis sur l'impact de la décriminalisation sur les personnes qui consomment des drogues dans leur contexte par rapport à une gamme de domaines/sujets clés. Ces domaines et sujets comprennent le maintien de l'ordre, la détention, les seuils et autres sanctions, les droits de l'homme, la stigmatisation et la discrimination, les problèmes de surveillance et de confidentialité, les impacts sanitaires et sociaux, la consultation et l'engagement, et les réponses et solutions possibles aux problèmes soulevés.

Enfin, alors que nous entrons dans les chapitres présentant les résultats et l'analyse des entretiens, il est important de souligner une fois de plus qu'étant donné qu'il s'agit d'un rapport de l'INPUD, les témoignages de représentants de consommateurs de drogues de divers pays sont mis en avant et entrelacés tout au long du document. L'utilisation des témoignages des répondants de cette manière ne résout pas seulement l'absence de voix des utilisateurs de drogues dans une grande partie de la littérature existante dans cet espace, mais fournit également une base expérimentale et probante axée sur la communauté aux constatations, conclusions et recommandations contenues dans ce rapport.

10. Les répondants du Vietnam ont été interrogés en un seul groupe, avec l'aide d'un interprète, à leur demande.

11. Pour minimiser les obstacles à la participation, l'INPUD a assuré à tous les répondants que leur confidentialité serait protégée. Pour protéger l'identité et préserver l'anonymat de tous les répondants individuels, les attributions pour les citations incluses dans la section « Résultats et analyse » ci-dessous sont limitées aux affiliations organisationnelles et aux pays, plutôt que d'utiliser des identifiants individuels.



### 3: Modèles de Décriminalisation

Il y a de plus en plus d'affirmations selon lesquelles le soi-disant consensus international sur le contrôle des drogues - en particulier en ce qui concerne l'usage et la possession de drogues - a été fracturé<sup>12</sup>, certains soulignant le fait que près de 50 pays et juridictions à travers le monde ont désormais adopté une forme de dépénalisation de l'usage et de la possession de drogue comme preuve de ce changement de cap.<sup>13</sup> Plus récemment, lors du processus électoral de 2020 aux États-Unis, quatre autres États ont légalisé (le cannabis) et un État a décriminalisé (toutes) les drogues.<sup>14</sup> À peu près à la même époque, Vancouver, au Canada, a également déclaré son intention de dépénaliser l'usage personnel de toutes les drogues.<sup>15</sup> D'autres pensent également que davantage de pays et de juridictions pourraient emboîter le pas à la suite de la position commune des Nations Unies sur les drogues publiée par l'organe exécutif de coordination des Nations Unies en 2019, exhortant tous les États membres à :

Promouvoir des alternatives à la condamnation et à la punition dans les cas appropriés, y compris la dépénalisation de la possession de drogue pour usage personnel.<sup>16</sup>

Dans le contexte de cet élan mondial apparemment croissant vers la dépénalisation, des efforts ont été faits pour catégoriser les différents modèles afin de mieux évaluer les résultats et guider la prise de décision sur la réforme des politiques. À cet égard, la typologie des modèles présentée par Hughes, Stevens, Hulme et Cassidy dans une étude menée pour le gouvernement irlandais fournit un cadre utile pour comprendre certains des différents modèles de dépénalisation.<sup>17</sup> Dans ce travail, Hughes et al. identifier six modèles de dépénalisation – dépénalisation, déjudiciarisation de facto de la police, déjudiciarisation de droit de la police, dépénalisation avec sanctions civiles, dépénalisation avec références sanitaires/sociales ciblées et décriminalisation sans sanctions – en dégageant ce qu'ils considèrent comme

...que près de 50 pays et juridictions à travers le monde ont désormais adopté une forme de dépénalisation de l'usage et de la possession...

- 
12. Jelsma, M. 2019. Position commune des Nations Unies sur la politique en matière de drogue : Consolider la cohérence à l'échelle du système. (<http://fileserv.idpc.net/library/UN-Common-Position-Briefing-Paper.pdf>); Bewley-Taylor, D. R. 2012. *International Drug Control: Consensus Fractured*.
13. Talking Drugs, Release & the International Drug Policy Consortium. 29 January 2020. "29 pays. 49 modèles de dépénalisation des drogues. Un outil Web pratique" online at: <https://www.talkingdrugs.org/decriminalisation>.
14. Lopez, G. 4 November 2020. "Le jour des élections a été un rejet majeur de la guerre contre la drogue" in Vox, online at: <https://www.vox.com/2020-presidential-election/2020/11/4/21548800/election-results-marijuana-legalization-drug-decriminalization-new-jersey-arizona-oregon-montana>.
15. Winter, J. 3 December 2020. "Le plan de Vancouver visant à dépénaliser les drogues de rue entame la bataille avec Ottawa" online in *The Guardian* at: <https://www.theguardian.com/world/2020/dec/03/vancouver-plan-decriminalize-street-drugs-canada>
16. United Nations Chief Executives Board for Coordination. 18 January 2019. *Deuxième session ordinaire de 2018, Manhasset, New York, 7 et 8 novembre 2018: Résumé des délibérations*. (<https://digitallibrary.un.org/record/3792232?ln=en>)
17. Hughes, C. et al. 2019. "Modèles de dépénalisation, dépénalisation et détournement de la possession de drogues illicites : une revue internationale réaliste" in *International Society for the Study of Drug Policy Conference*. (<https://harmreductioneurasia.org/wp-content/uploads/2019/07/Hughes-et-al-ISSDP-2019-Models-for-the-decriminalisation-depenalisation-and-diversion-of-illicit-drug-possession-FINAL.pdf>)



*...personnes les plus touchées par la décriminalisation - les personnes qui consomment des drogues - n'ont pas été spécifiquement inclus dans l'examen....*

les avantages et les défis potentiels associés à chacun dans son analyse. (Pour une définition de « de facto » et de jure », voir la note de bas de page 19 dans le tableau 1 ci-dessous.)

Comme les six modèles de dépénalisation de Hughes et al. examen représentait un bon résumé des modèles actuellement en vigueur dans divers pays et juridictions, l'INPUD a décidé d'utiliser largement cette approche. Il convient toutefois de noter que l'INPUD a fait une adaptation de Hughes et al. cadre, qui consistait à regrouper la déjudiciarisation policière de facto et la déjudiciarisation policière de jure en un seul modèle plutôt que de les retenir comme deux modèles distincts. Cela a réduit le cadre à cinq au lieu de six modèles au total. Les principales raisons de ce changement étaient que l'INPUD estimait que la distinction entre les deux formes de déjudiciarisation policière n'était pas importante pour l'analyse.

Dans ce contexte, le tableau 1 ci-dessous présente un résumé des principales caractéristiques de chacun des cinq modèles utilisés, les pays où ces modèles sont mis en œuvre, ainsi que les pays sélectionnés par l'INPUD pour éclairer cette recherche et le rapport associé. En plus des détails de chaque modèle, le tableau fournit également un bref aperçu de la façon dont le modèle est mis en œuvre dans les pays de l'étude INPUD pour fournir aux lecteurs une meilleure idée des raisons pour lesquelles des pays spécifiques ont été sélectionnés par INPUD.

Enfin, il est important de noter que bien que l'étude de Hughes et al. examen a fourni un cadre de base utile pour l'étude, une limitation majeure vue du point de vue de l'INPUD est que les points de vue des personnes les plus touchées par la décriminalisation - les personnes qui consomment des drogues - n'ont pas été spécifiquement inclus dans l'examen. Bien que nous notions que les auteurs eux-mêmes reconnaissent qu'il s'agit de l'un des nombreux domaines nécessitant une enquête plus approfondie, cela ne supprime pas la préoccupation et, en fait, ne sert qu'à mettre davantage en évidence les lacunes de la littérature actuelle et la nécessité de cette étude. De l'avis de l'INPUD, bien qu'il y ait eu des progrès, cela n'a pas été suffisant. De plus, l'INPUD estime qu'il est urgent d'apporter un regard plus critique à la notion de dépénalisation et d'interroger les perceptions du progrès. Une tâche rendue plus urgente, en raison des impacts et des résultats inacceptables que ces modèles continuent d'avoir pour la santé et les droits humains des personnes qui consomment des drogues.

## Section 3: Modèles de Décriminalisation



Tableau 1: Typologie des modèles de dépénalisation des délits liés aux drogues impliquant des possessions simples<sup>18</sup>

Type	Bases légales <sup>19</sup>	Corridors de services vers la santé et les services sociaux	Sanctions Administratives	Exemples	Pays de l'étude INPUD	Quelques détails sur les pays de l'étude INPUD
Dépénalisation	de facto	Non	Non	<p><b>Pays-Bas</b> - Gedoogbeleid « politique de tolérance » (cannabis uniquement).</p> <p><b>États-Unis</b> - «dépriorisation» de la police - (cannabis uniquement dans le comté de LA).</p> <p><b>Royaume-Uni</b> - avertissements de la police pour les délinquants primaires (cannabis et khat).</p> <p><b>Danemark</b> - avertissements de la police pour les délinquants primaires (uniquement entre 1969 et 2004).</p>	Norvège	L'application des lois et politiques relatives à la possession de drogue n'a plus été prioritaire en Norvège sur la base d'une ordonnance officielle du procureur général. Il est prévu que la dépénalisation entrera en vigueur en 2021.
Déjudiciarisation policière	de facto or de jure	Oui	Non	<p><b>Australie</b> - programmes de déjudiciarisation de la police pour le cannabis (la plupart des États et territoires).</p> <p><b>Pays-Bas</b> - déjudiciarisation policière (« drogues dures » uniquement).</p> <p><b>Royaume-Uni</b> - programmes de déjudiciarisation de la police (Durham, West Midlands et Avon).</p> <p><b>États-Unis</b> - Le programme de déjudiciarisation assistée par l'application de la loi (LEAD) renvoie les personnes à l'éducation et au traitement (tous les médicaments), programme de pré-réservation avec arrestation initiale mais sans accusation formelle (Baltimore).</p>	Pays-Bas, Estonie	En Estonie et aux Pays-Bas, la police a le pouvoir de détourner les personnes interceptées avec de petites quantités de drogue vers les services de santé et les services sociaux.

18. Hughes, C. et al. 2019. "Modèles de dépénalisation, dépénalisation et détournement de la possession de drogues illicites : une revue internationale réaliste" in *International Society for the Study of Drug Policy Conference*. (<https://harmreductioneurasia.org/wp-content/uploads/2019/07/Hughes-et-al-ISSDP-2019-Models-for-the-decriminalisation-depenalisation-and-diversion-of-illicit-drug-possession-FINAL.pdf>)

19. Selon l'International Drug Policy Consortium, les processus de dépénalisation peuvent être classés en deux types : de jure et de facto. Dans le premier type, la suppression des sanctions pénales s'effectue par le biais d'un processus législatif – via l'abrogation de la législation pénale, la création d'un droit civil ou une décision de la Cour constitutionnelle conduisant à un contrôle législatif. Dans un modèle de facto, bien que la consommation de drogue reste une infraction pénale dans la législation d'un pays, dans la pratique, les personnes ne sont plus poursuivies (par exemple aux Pays-Bas). Voir le Guide des politiques pharmaceutiques de l'IDPC. ([http://fileservr.idpc.net/library/IDPC-drug-policy-guide\\_3-edition\\_FINAL.pdf](http://fileservr.idpc.net/library/IDPC-drug-policy-guide_3-edition_FINAL.pdf)).

## Section 3: Modèles de Décriminalisation



Tableau 1. A continué

Type	Bases légales	Corridors de services vers la santé et les services sociaux	Sanctions Administratives	Exemples	Pays de l'étude INPUD	Quelques détails sur les pays de l'étude INPUD
Dépénalisation avec sanctions administratives	de jure	Non	Oui	<p><b>République Tchèque</b> - sanctions pénales en « dernier recours » et recours à des amendes civiles pour possession de petites quantités (toutes drogues).</p> <p><b>Jamaïque</b> - a remplacé les sanctions pénales par des amendes civiles (cannabis uniquement).</p> <p><b>Australie</b> - Cannabis Expiation Notice Schemes dans 3 États et territoires (Territoire de la capitale australienne, Australie du Sud, Territoire du Nord).</p> <p><b>États-Unis</b> - décriminalisation (cannabis uniquement dans 11 à 16 États, par exemple Ohio, Mississippi, Massachusetts, Rhode Island).</p>	Kirghizistan, Vietnam	Le Kirghizistan et le Vietnam ont tous deux dépénalisé la possession de drogue, mais le gouvernement impose des sanctions administratives extrêmement punitives, comme des amendes exorbitantes au Kirghizistan et la détention obligatoire de drogue au nom du traitement au Vietnam.
Décriminalisation avec détournement vers les services de santé et sociaux	de jure	Oui	Oui	<p><b>Portugal</b> - infraction administrative avec détournement vers les commissions de santé (toutes drogues).</p> <p><b>États-Unis</b> - détournement ciblé vers les services de santé et sociaux (cannabis uniquement dans plusieurs États américains, à savoir le Maryland, le Connecticut et le Nebraska).</p>	Portugal	Au Portugal, les personnes interceptées avec des quantités de drogues inférieures aux seuils légaux doivent se présenter devant les commissions de dissuasion <sup>20</sup> qui ont le pouvoir d'orienter les usagers vers des soins et d'autres services sociaux.
Dépénalisation sans sanctions	de jure	Non	Non	<p><b>Allemagne</b> – non-poursuite en vertu d'une décision constitutionnelle (toutes les drogues).</p> <p><b>États-Unis</b> - décriminalisation Oregon (toutes drogues) Vermont (cannabis uniquement)</p>	Costa Rica, Uruguay	Le Costa Rica et l'Uruguay ont tous deux dépénalisé la possession de drogue de toutes les drogues sans aucune sanction. Au Costa Rica, il n'y a pas de seuils officiels pour distinguer la possession de la vente. L'Uruguay a réglementé et légalisé la chaîne d'approvisionnement du cannabis bien que certains seuils de quantité soient toujours en place.

20. Les commissions de dissuasion ont remplacé les tribunaux pénaux en tant que forum de l'État pour répondre à l'usage de drogues. Les commissions ont le pouvoir d'imposer des sanctions civiles en cas de non-respect et d'orienter les personnes consentantes vers un traitement. Chacune des 18 provinces du Portugal dispose d'une Commission de dissuasion composée de trois personnes nommées par les ministères de la Santé et de la Justice. Le membre nommé par le ministère de la Justice doit être un juriste et les deux autres sont généralement un professionnel de la santé et un travailleur social. Les commissions sont appuyées par une équipe de psychologues, sociologues et travailleurs sociaux. Si une personne ne se présente pas à la Commission de dissuasion, une sanction administrative peut être appliquée en son absence, telle qu'une amende, la révocation d'un permis de conduire ou d'un permis de port d'armes, un travail d'intérêt général ou une interdiction de se trouver dans un certain lieu. Source : Domostawski, A. 2011. Politique en matière de drogues au Portugal : les avantages de la dépénalisation de la consommation de drogues. Série Leçons pour la politique en matière de drogues. Programme de politique mondiale sur les drogues. Fondations de la société ouverte.



*La décriminalisation a certainement créé un environnement plus sûr et facilité de meilleures relations avec la police...*

## 4: Résultats & Analyse - Impact de la Décriminalisation

Cette section donne un aperçu des questions clés explorées avec les participants à l'étape de l'entretien qualitatif et présente quelques-uns des principaux résultats de cette recherche. Comme indiqué ailleurs, cette étude est qualitative et fondée sur les pairs dans son approche et s'appuie donc sur un petit nombre de conversations approfondies avec des personnes clés pertinentes du point de vue des personnes qui consomment des drogues. En tant que telle, cette approche a une valeur ajoutée en ce qu'elle soutient une mise en avant d'opinions et de perspectives qui sont souvent absentes des évaluations plus formalisées.

### 4.1 Maintien de l'ordre, détention et autres sanctions

#### Pratiques policières:

L'un des principaux domaines d'impact potentiel en matière de décriminalisation est celui des pratiques policières. Tous les répondants aux entretiens ont été invités à réfléchir à l'impact des approches de décriminalisation sur les pratiques policières dans leur contexte. Les réponses montrent que dans certains contextes, les politiques de dépénalisation ont eu un impact sur les pratiques policières en ce qui concerne les personnes qui consomment des drogues, car certains répondants ont indiqué une amélioration potentielle de la qualité des rencontres avec la police :

*Les policiers ne sont pas aussi agressifs, pas aussi durs qu'avant. Notre force de police n'est pas si militarisée et est devenue plus axée sur la communauté. (Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

*L'interaction de la police avec les personnes qui consomment des drogues est devenue plus conviviale avec l'introduction des programmes de déjudiciarisation de la police qui ont commencé en 2015-2016. La police admet maintenant que les arrestations et les sanctions sont inutiles étant donné que de nombreuses personnes qui consomment de la drogue étaient régulièrement arrêtées, ce qui a suscité de la frustration parmi la police. La police est maintenant beaucoup plus heureuse de savoir qu'elle peut envoyer des personnes qui consomment de la drogue à un bon programme. La police comprend que l'objectif n'est pas d'arrêter la drogue ou d'empêcher les personnes qui consomment de la drogue de consommer, mais plutôt de réduire le nombre d'arrestations. (Répondant de LUNEST [Estonie])*

La décriminalisation a certainement créé un environnement plus sûr et facilité de meilleures relations avec la police et réduit les problèmes dans la communauté. Les pratiques policières ont changé : elles ont reçu une formation, elles ont été



sensibilisées aux droits de l'homme, des réformes ont été introduites pour axer la police sur les problèmes sociaux en fonction de l'obtention d'impacts sociaux positifs. Ainsi, les personnes qui consomment des drogues ne ressentent plus le même stress qu'avant ou que dans d'autres pays. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Outre leurs impressions sur l'impact de la dépénalisation sur la qualité des interactions entre la police et les usagers de drogues dans leur contexte, les témoignages ci-dessus attirent notre attention sur le type et l'ampleur des changements qui doivent accompagner les mesures de réforme. Bien que, comme mentionné précédemment, l'INPUD ait des préoccupations constantes concernant les modèles existants de décriminalisation et les soi-disant progrès réalisés, il convient de noter que les récits ci-dessus soulignent le rôle essentiel d'une bonne information, éducation et formation en tant que partie processus de réforme.

Plus précisément, le dernier commentaire ci-dessus parle de l'importance d'une formation et d'une éducation proactives et continues pour la police, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la stigmatisation et la promotion des droits de l'homme. Ces récits soulignent non seulement l'importance pour la police opérationnelle de comprendre pleinement les objectifs et les intentions des changements politiques et législatifs associés à la dépénalisation, mais aussi comment de telles réformes nécessiteront également des changements actifs dans les pratiques policières sur le terrain, y compris les approches adoptées et les compétences et les mentalités nécessaires pour assumer ces rôles. En bref, une véritable réforme ne concerne pas des changements superficiels qui masquent une approche de statu quo pour la police ou d'autres. Au contraire, la décriminalisation complète nécessite un démantèlement méticuleux des structures, des politiques et des pratiques d'interdiction et des méfaits qui y sont associés, y compris la dynamique de pouvoir qui régit généralement la relation entre la police et les personnes qui consomment des drogues.

En outre, les commentaires ci-dessus mettent également en évidence une question connexe qui est rarement abordée en relation avec les mesures de réforme de la politique en matière de drogue. Ceci étant l'importance permanente de garantir que les personnes qui consomment des drogues, en particulier les personnes qui passent une grande partie de leur temps dans les espaces publics, reçoivent également des informations pratiques et utiles sur les réformes. Cela doit inclure des informations accessibles sur les modifications apportées à la loi et les implications de ces modifications pour les droits des personnes, en particulier lorsqu'elles traitent avec la police, en particulier dans les contextes où les lois sur les drogues sont en train de changer et les individus peuvent ne pas être au courant des droits. En effet, plusieurs répondants ont fait des commentaires sur le fait que les personnes qui consomment des drogues ne reçoivent pas d'informations adéquates sur les changements juridiques associés à la dépénalisation et que de nombreuses personnes ne sont même pas conscientes que les lois ont changé :

*En bref, une véritable réforme ne concerne pas des changements superficiels qui masquent une approche de statu quo pour la police ou d'autres.*



*...police considère souvent l'imposition d'une amende comme plus facile et plus rapide que la poursuite d'accusations formelles...*

La dépénalisation a eu lieu en 2005, mais elle était si subtile que je n'en ai pris connaissance que 3 ou 4 ans après les faits. *(Répondant de LUNEST [Estonie])*

Malgré le potentiel d'amélioration de la qualité des rencontres entre la police et les personnes qui consomment des drogues dans certains contextes, d'autres répondants ont indiqué que l'une des implications cachées de la mise en œuvre d'une décriminalisation limitée plutôt que complète (y compris le maintien de sanctions administratives) est qu'elle peut conduire à une augmentation de la fréquence des interactions entre la police et les usagers de drogues :

Il y a probablement eu une augmentation de la fréquence des contacts avec la police. Les personnes qui consomment de la drogue sont toujours arrêtées et fouillées par la police. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

Depuis que des changements de politique ont été introduits en 2019, les amendes pour possession ont considérablement augmenté. La police est certainement plus motivée à cibler les personnes qui consomment de la drogue en raison des amendes plus élevées. *(Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan])*

Le commentaire ci-dessus met en lumière certains des problèmes moins visibles fréquemment associés à des modèles de décriminalisation mal conçus qui remplacent les accusations criminelles par des sanctions administratives, telles que des amendes. Il a été démontré dans de nombreux contextes que ces approches ont des effets potentiels d'« élargissement net », en grande partie parce que la police considère souvent l'imposition d'une amende comme plus facile et plus rapide que la poursuite d'accusations formelles<sup>21</sup> et, de cette manière, peut agir de manière perverse comme une forme d'incitation pour la police à respecter l'arrestation ou d'autres quotas liés à la performance. Cela peut avoir un impact encore plus grand sur les toxicomanes très marginalisés qui sont sans abri et/ou passent du temps dans les espaces publics car ils sont plus visibles pour la police et sont souvent ouvertement ciblés.

Pour d'autres répondants, il s'agissait moins de ce qui a changé que de ce qui n'a pas changé en ce qui concerne le maintien de l'ordre et d'autres pratiques, bien que leurs préoccupations portent toujours sur les problèmes causés par des approches qui n'équivalent pas à une dépénalisation complète sans sanctions :

Mais la police arrête toujours les personnes qui consomment de la drogue. La possession de drogue est toujours criminalisée. Et la police s'oppose toujours à la dépénalisation et à la réglementation. Le procureur de l'État a rendu un ordre de ne

21. Jessman, R. and Payer, D. 2018. Décriminalisation : options et données probantes - Note d'orientation. Canadian Centre on Substance Use and Addiction. <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2019-04/CCSA-Decriminalization-Controlled-Substances-Policy-Brief-2018-en.pdf>



plus donner la priorité aux arrestations de personnes qui consomment de la drogue, en particulier dans la perspective de l'officialisation de la loi de dépénalisation, mais la police ignore l'ordre et continue de cibler les personnes qui consomment de la drogue au lieu des trafiquants... (Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])

Aussi, ce récit du Vietnam souligne les problèmes avec les sanctions de toute nature :

La fréquence de la police n'a pas changé. Les personnes détectées avec des drogues sont toujours emmenées au commissariat et risquent d'être envoyées dans des centres de détention obligatoire, et si la quantité est supérieure au seuil légal, elles risquent d'être envoyées en prison. (Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues)

L'exposé ci-dessus montre comment les modèles de décriminalisation de facto qui sont conçus autour de sanctions non pénales n'entraînent pas nécessairement un changement significatif. C'est particulièrement le cas lorsque des acteurs étatiques puissants, tels que la police et des éléments du système de justice pénale en général, sont habilités à utiliser les formes existantes de punition et/ou d'incarcération (telles que l'envoi de personnes dans des centres obligatoires pour un soi-disant traitement) dans le cadre de la en guise d'approche plus humaine. Ces préoccupations sont encore exacerbées par le fait qu'en plus d'avoir été universellement condamnés pour leurs violations des droits de l'homme,<sup>22</sup> nombre de ces centres fonctionnent à des fins commerciales, exposant davantage les gens à l'exploitation en tant que travail bon marché ou forcé.

Bien que les répondants aient signalé que les cas documentés d'abus commis par la police étaient rares, il est largement reconnu que certains des cas les plus graves ne sont pas signalés en raison de la peur et de la méfiance et/ou ne sont pas pris au sérieux même lorsqu'ils sont signalés. Plusieurs répondants ont fourni des détails sur des cas d'abus de la police - et bien que nous ayons choisi de ne pas inclure les détails de ces cas en raison de la nature sensible du matériel impliqué et du risque potentiel pour les individus (en raison du petit nombre de participants aux entretiens) - il suffit c'est-à-dire que ces cas mettent en évidence les dimensions souvent sexospécifiques, raciales et/ou culturelles des politiques et des lois sur les drogues. Une fois de plus, ces expériences soulignent pourquoi une dépénalisation complète sans sanctions sera nécessaire pour résoudre les problèmes complexes et multiformes associés à des décennies d'interdiction et de criminalisation.

En effet, même dans les pays considérés comme les pionniers des efforts mondiaux de dépénalisation, les inquiétudes concernant les abus de pouvoir de la police persistent, comme l'a souligné le participant du Portugal :

*...modèles de décriminalisation de facto qui sont conçus autour de sanctions non pénales n'entraînent pas nécessairement un changement significatif.*

22. United Nations. 2012. "Déclaration commune: Centres de détention obligatoire pour toxicomanes et de réadaptation". [http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/JC2310\\_Joint%20Statement6March12FINAL\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/JC2310_Joint%20Statement6March12FINAL_en.pdf).



...de nombreux problèmes bien ancrés entre les forces de l'ordre et les personnes qui consomment des drogues persisteront largement...

Nous avons encore beaucoup de brutalités (policières) inutiles mais pas au même niveau qu'avant. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Les récits ci-dessus montrent que bien que la dépénalisation avec des sanctions administratives ait eu des implications positives pour les pratiques policières, en particulier lorsqu'elles étaient accompagnées d'une formation et d'une éducation ciblées pour la police, ces avantages ont souvent été éclipsés, et même minés par les problèmes causés par les limitations de les modèles eux-mêmes. Dans ce contexte, l'INPUD pense que ces récits ne font que renforcer le fait que sans décriminalisation complète (pas de sanctions, pas d'exceptions), de nombreux problèmes bien ancrés entre les forces de l'ordre et les personnes qui consomment des drogues persisteront largement, bien que de manière moins évidente dans certains contextes.

#### Montants seuils :

Les quantités seuils sont l'un des principaux moyens de mesurer la « gravité » des infractions liées aux drogues.<sup>23</sup> Dans de nombreux pays, l'application des procédures de dépénalisation repose sur des seuils de quantité arbitraires. En théorie, les seuils sont conçus pour détourner les personnes qui consomment de la drogue du système de justice pénale, en distinguant objectivement les utilisateurs des revendeurs, mais les résultats ne correspondent souvent pas à l'intention initiale :

En tant que consommateur de cannabis, je considère que les seuils sont relativement cléments. Pour les personnes consommant des opioïdes, les seuils sont stupides et contribuent à la discrimination. Plus précisément, la dose pour un utilisateur d'opioïdes qui en consomme depuis 10 ans ne sera pas la même que pour quelqu'un qui n'en consomme pas régulièrement. Les seuils sont donc discriminatoires à l'égard des personnes qui en consomment depuis longtemps et peuvent être cliniquement dépendantes. *(Répondant de LUNEST [Estonie])*

Les grandes villes ont des seuils plus élevés que les zones rurales. *(Répondant de LSD [Pays-Bas])*

Les seuils sont totalement mauvais. Le modèle original de dépénalisation introduit en 2008 ne comportait pas de seuils quantitatifs. Les quantités seuils ont été fixées arbitrairement par les juges, plutôt que sur la base des besoins individuels. Les seuils de quantité sont souvent inadéquats (trop bas). *(Répondant de CASO [Portugal])*

Les seuils sont très bas, même pas assez pour une seule dose à usage personnel, de sorte que les personnes prises avec des drogues risquent toujours d'être arrêtées et emprisonnées. La plupart des personnes qui consomment des drogues

23. Hughes, C., & Ritter, A. (2011). Monograph No. 22: Seuils légaux pour les infractions graves en matière de drogue : avis d'expert à l'ACT sur la détermination des montants pour les infractions relatives aux drogues illicites, commerciales et à grande échelle. DPMP Monograph Series. Sydney: National Drug and Alcohol Research Centre.



ne connaissent pas les quantités seuils et la police oblige les gens à signer des aveux. Les personnes arrêtées ont peur, alors elles se contentent souvent de signer les documents qui leur sont remis. (*Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues*)

Les témoignages présentés ci-dessus soulignent à quel point les quantités seuils sont critiques pour la réalisation des buts et objectifs clés de la dépénalisation. Les seuils bas sapent au mieux le principe de la libéralisation des lois et politiques punitives en matière de drogues et ne parviennent pas à réduire les coûts négatifs de l'interdiction, tels que l'incarcération pour un aspect du comportement et de l'activité humains qui ne devrait pas être criminalisé. En outre, ils soulignent également le potentiel d'impacts négatifs et de violations graves des droits associés à des montants seuils inadéquats, notamment des erreurs judiciaires, la corruption de la police, les aveux forcés et l'utilisation inappropriée du pouvoir discrétionnaire de la police et du procureur. Ces résultats concordent avec une étude sur les « lois sur l'intention de fournir » basée sur des montants seuils dans les juridictions australiennes. Cette étude a montré que de telles lois « contribuent aux préjudices causés aux utilisateurs et aux erreurs judiciaires et accroissent la pression pour que la police et le procureur utilisent le pouvoir discrétionnaire d'une manière qui peut en fin de compte nuire à la confiance de la communauté dans l'administration du droit pénal ». <sup>24</sup> En fin de compte, cette étude a conclu que les lois relatives aux montants seuils devraient au minimum faire l'objet d'un examen législatif et, de préférence, être abolies. Conformément à la présente étude et aux comptes rendus des répondants ci-dessus, l'INPUD soutient également fermement l'abolition des seuils, y compris l'utilisation de seuils de quantité arbitraires ou de seuils inadéquats pouvant donner lieu à des casiers judiciaires pour usage personnel et fourniture, y compris la vente par l'utilisateur. De nombreuses personnes qui consomment de la drogue en vendent également pour survivre et pour subvenir à leurs besoins.

#### **Sanctions administratives et amendes :**

Comme déjà évoqué, au lieu de sanctions pénales, plusieurs pays ont introduit des sanctions civiles ou administratives. Théoriquement, dans de tels systèmes, lorsque des personnes sont capturées avec des quantités inférieures aux seuils légaux, elles n'ont pas de casier judiciaire. Les amendes sont la forme la plus couramment utilisée de sanctions administratives imposées aux personnes qui consomment des drogues. Les répondants d'Estonie, du Kirghizistan, des Pays-Bas, de Norvège, du Portugal et d'Uruguay ont tous indiqué que leurs gouvernements imposaient des amendes pour possession de drogue. Les opinions sur ces amendes parmi les répondants ont cependant souligné que beaucoup pensent que ces sanctions sont problématiques et, dans certains cas, très problématiques :

*...impacts négatifs et de violations graves des droits ... notamment des erreurs judiciaires, la corruption de la police, les aveux forcés et l'utilisation inappropriée du pouvoir discrétionnaire de la police et du procureur.*

24. Hughes, C., Cowdry, N. and Ritter, A. (2015). Offre réputée dans les lois australiennes sur le trafic de drogue : une disposition légale justifiable? *Current Issues in Criminal Justice* 27(1) pp.1 – 20. DOI: [10.1080/10345329.2015.12036028](https://doi.org/10.1080/10345329.2015.12036028)



*...amendes sont si élevées qu'elles sont susceptibles d'augmenter plutôt que de diminuer le nombre de personnes qui consomment de la drogue et qui sont incarcérées pour simple possession...*

C'est une catastrophe! Les amendes ont augmenté en 2019, passant d'environ 25 USD auparavant à 500 USD aujourd'hui. Si la personne ne paie pas l'amende, elle double au bout d'un mois. Encore une fois, si la personne ne peut toujours pas payer, l'amende double à nouveau après trois mois. Après cela, si l'amende n'est pas payée, la personne est envoyée en prison pour deux ans et demi à cinq ans. Les amendes sont stupides. *(Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan])*

Les amendes ne sont pas utiles. *(Répondant de LSD [Pays-Bas])*

The fines are useless. The government uses the fines and the cost of growing licenses to cover their fees and expenses but it's insufficient. The fines are low so the government can't provide effective oversight. *(Respondent from the Cannabis Growers' Association [Uruguay])*

Le commentaire du répondant du Kirghizistan en particulier souligne comment les problèmes causés par l'administration de ces sanctions peuvent avoir des impacts nombreux et variés sur la vie des personnes qui consomment des drogues. Au Kirghizistan, les récentes augmentations des amendes sont si élevées qu'elles sont susceptibles d'augmenter plutôt que de diminuer le nombre de personnes qui consomment de la drogue et qui sont incarcérées pour simple possession, principalement parce que les gens n'ont pas les moyens de payer leurs amendes. En effet, il est peu probable que la majorité des personnes qui consomment des drogues soient en mesure de payer des amendes de 500 USD dans n'importe quel pays. Au Kirghizistan, une amende de 500 \$ représente plus qu'un mois de salaire moyen. Cette situation attire encore une fois notre attention sur le fait que les mesures de décriminalisation qui sont loin d'une décriminalisation complète parce qu'elles maintiennent des sanctions administratives, conservent également bon nombre des impacts négatifs de l'interdiction, notamment la punition et la stigmatisation des personnes qui consomment des drogues.

D'autres répondants ont expliqué à quel point les gouvernements ont fait preuve de créativité en concevant des sanctions administratives alternatives aux amendes. Par exemple, en Norvège, les personnes envoyées en cure de désintoxication perdent automatiquement leur permis de conduire, une sanction qui n'est pas seulement une forme de sanction injuste et arbitraire (en particulier pour un pays qui prétend adopter une approche plus progressiste en matière de politique antidrogue) mais qui pourrait avoir des implications personnelles et/ou financières importantes pour les personnes concernées. Mais comme le souligne également le commentaire ci-dessous du participant norvégien, même ceux qui sont forcés de suivre un traitement pour toxicomanie peuvent souvent se retrouver avec un casier judiciaire. En effet, le système n'est pas conçu pour répondre à leurs besoins spécifiques:



Les sanctions administratives pourraient être préférables pour les personnes qui en consomment à des fins récréatives ou expérimentales. Mais c'est quand même très mauvais pour les personnes dépendantes à la drogue. Ceux qui sont dépendants sont forcés de suivre un traitement, mais ils ont besoin de résultats négatifs aux tests d'urine réguliers, ce qui ne se produira pas s'ils utilisent [pour éviter les retraits]. S'ils sont positifs, ils sont exclus du traitement et encourent des sanctions pénales. *(Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])*

En fin de compte, que les sanctions imposées aux personnes qui consomment des drogues soient des sanctions administratives ou des sanctions pénales, la plupart des personnes interrogées sont d'accord avec l'esprit de la déclaration de la personne interrogée de Norvège ci-dessous : la seule réforme qui aura un impact réel et significatif sur la vie des personnes qui consomment drogues est la suppression de toutes les sanctions:

Chaque punition [administrative ou pénale] contre les personnes qui consomment des drogues augmente la stigmatisation. *(Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])*

## 4.2 Stigma et Discrimination

Dans son premier (et très cité) ouvrage sur la stigmatisation dans les années 1960, Erving Goffman a défini la stigmatisation comme « un attribut qui est profondément discréditant » et qui réduit la personne stigmatisée « d'une personne entière et habituelle à une personne corrompue et méprisée ». <sup>25</sup> Ce qui est moins connu, c'est que même dans ces premiers travaux, Goffman a inclus la consommation problématique d'alcool et d'autres drogues dans une liste d'« attributs discréditants » qui conduisent presque inévitablement à la stigmatisation. <sup>26</sup> Après des décennies d'approche de la guerre contre la drogue, les expériences de stigmatisation et de discrimination sont maintenant si répandues qu'elles sont considérées comme une expérience presque universelle pour les personnes qui consomment des drogues. <sup>27</sup>

Les juristes spécialisés dans la recherche critique sur les drogues ont également souligné qu'en plus des effets discréditants et d'exclusion de la stigmatisation et de la discrimination, la loi elle-même « a une fonction intrinsèquement normative », <sup>28</sup> et

*...ceux qui sont forcés de suivre un traitement pour toxicomanie peuvent souvent se retrouver avec un casier judiciaire.*

25. Goffman, E. 1963. *Stigma: Notes sur la gestion de l'usurpation d'identité*. New York: Prentice Hall.

26. Seear, K., Lancaster, K. and Ritter, A. 2017. Un nouveau cadre d'évaluation du potentiel de la loi sur les drogues à produire de la stigmatisation: conclusions d'une étude australienne. *Journal of Law, Medicine & Ethics* 45(4). Sage Publications.

27. Room, R. (2005). Stigmatisation, inégalités sociales et consommation d'alcool et de drogues. *Drug and Alcohol Review*, 24(2), 143-155.

28. Seear, K., Lancaster, K. and Ritter, A. 2017. Un nouveau cadre d'évaluation du potentiel de la loi sur les drogues à produire la stigmatisation: Aperçu d'une étude Australienne. *Journal of Law, Medicine & Ethics* 45(4). Sage Publications.



*Aujourd'hui, les gens ont peur du terrorisme et des migrants, de sorte que les consommateurs de drogues...*

joue un rôle central dans la définition de ce qui est considéré comme un comportement acceptable ou souhaitable dans société. Par conséquent, lorsque ces attitudes dominantes envers la consommation de drogues et les approches punitives existantes des lois sur les drogues se rejoignent, les effets stigmatisants pour les personnes qui consomment des drogues sont profonds. Lorsque tout ce qui précède est pris en compte, il n'est donc guère surprenant que les questions de stigmatisation et de discrimination aient été soulevées à plusieurs reprises par les personnes interrogées pour cette étude.

Bien que les personnes interrogées aient généralement convenu que la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes qui consomment des drogues ont peut-être quelque peu diminué dans leur pays après la décriminalisation, beaucoup se sont inquiétées du fait que ces diminutions n'étaient pas directement associées aux prétendues politiques de décriminalisation de leur pays en soi :

*Il s'agit plus d'une question politique concernant l'Europe que directement liée à la dépénalisation. Aujourd'hui, les gens ont peur du terrorisme et des migrants, de sorte que les consommateurs de drogues ne sont plus dans la ligne de mire des décideurs politiques ou du grand public. (Répondant de LSD [Pays-Bas])*

*La diminution de la stigmatisation et de la discrimination associées à la consommation de cannabis est davantage le résultat d'un changement de politique mondiale et de la tendance à la réduction des risques qu'en raison de réformes politiques locales en faveur de la dépénalisation. (Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

*Les attitudes ont été fortement affectées par la loi sur le VIH qui soutient la réduction des méfaits. La loi sur le VIH est venue après la loi sur la dépénalisation, et les changements n'étaient pas spécifiquement liés à la loi sur la dépénalisation. (Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues)*

Les récits ci-dessus soulignent une fois de plus la préoccupation centrale de l'INPUD selon laquelle toute réforme sans décriminalisation complète sans sanctions va toujours compromettre les avantages potentiels et exacerber les dommages potentiels. Les participants ci-dessus soulèvent également des questions importantes sur le contexte plus large de la décriminalisation et sur la façon dont la décriminalisation complète est le seul modèle qui nous encourage à prendre en compte le paysage politique plus large ainsi que les politiques et les lois spécifiquement liées aux drogues.

De plus, plusieurs répondants ont noté que dans certains contextes, plutôt que des réductions de la stigmatisation et de la discrimination envers les personnes qui consomment des drogues, ils ont remarqué une nette augmentation des attitudes négatives envers certains groupes nouveaux ou émergents de personnes qui consomment des drogues :



La stigmatisation et la discrimination contre les personnes qui consomment des drogues ont changé. Les personnes qui consomment des drogues ne sont plus considérées comme des personnes « sales ». La communauté est plus préoccupée par les personnes qui consomment de la méthamphétamine. Par exemple, si les personnes qui consomment de la méthamphétamine causent des troubles dans la communauté, les gens les considèrent comme une menace pour la sécurité de l'environnement. Leur peur n'est plus liée à la maladie et à la mort, qui étaient auparavant associées à l'injection d'héroïne, mais maintenant, elle concerne davantage la peur de la psychose liée à la drogue et de la violence. C'est la raison pour laquelle les gens les signaleront à la police afin qu'ils soient testés et envoyés dans les centres de détention s'ils sont positifs. *(Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues)*

La stigmatisation et la discrimination sont différentes aujourd'hui. Le volume d'héroïne dans le pays diminue, de même que le nombre d'usagers d'héroïne. Mais il y a une augmentation de la consommation de nouvelles substances psychoactives. Les personnes qui consomment ces nouvelles drogues sont plus souvent victimes de stigmatisation et de discrimination. *(Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan])*

Les récits ci-dessus indiquent que même si l'orientation et les niveaux de stigmatisation et de discrimination liées à la drogue peuvent avoir changé et changé avec les flux et reflux des marchés locaux de la drogue, les principales raisons qui sous-tendent et alimentent la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes qui consomment des drogues sont restées constantes. Encore une fois, cela nous ramène aux problèmes fondamentaux associés aux modèles de dépénalisation qui reposent sur l'utilisation de sanctions administratives ou civiles qui continuent à punir, stigmatiser et humilier les personnes qui consomment des drogues par le biais du contrôle social, de la surveillance et du détournement. L'INPUD soutiendrait cela parce que de telles approches visent à renforcer – plutôt qu'à remettre en question – des attitudes et des valeurs négatives enracinées envers les personnes qui consomment des drogues. Compte tenu de ce qui précède, il n'est donc pas surprenant que les répondants identifient des modèles continus de stigmatisation et de discrimination dans ces contextes.

*...telles approches visent à renforcer – plutôt qu'à remettre en question – des attitudes et des valeurs négatives enracinées envers les personnes qui consomment des drogues.*

Au cours des entretiens, cette idée de décalages associés aux mesures de dépénalisation a également été évoquée par la personne interrogée du Portugal. Comme indiqué précédemment dans l'étude INPUD 2018 sur le modèle de dépénalisation portugais<sup>29</sup>, bien qu'ils soient considérés comme des leaders mondiaux de la

29. International Network of People who Use Drugs. 2018. *La dépénalisation est-elle suffisante ? Voix de la communauté des usagers de drogues du Portugal*. ([https://www.inpud.net/sites/default/files/Portugal\\_decriminalisation\\_final\\_online%20version%20-%20RevisedDec2018.pdf](https://www.inpud.net/sites/default/files/Portugal_decriminalisation_final_online%20version%20-%20RevisedDec2018.pdf))



*La pathologisation sape l'agence et l'autodétermination des personnes qui consomment des drogues et peut être utilisée pour impliquer qu'elles sont incapables de prendre des décisions significatives concernant leur propre vie...*

dépénalisation des drogues, les personnes qui consomment des drogues craignent de plus en plus que le modèle de dissuasion portugais n'ait simplement pris la stigmatisation liée à la drogue une fois basée sur la criminalisation, et l'a remplacé par une stigmatisation basée sur la pathologisation à la place :

Le risque d'étiquetage des maladies et de médicalisation de la communauté des consommateurs de drogues augmente en raison des changements politiques les plus récents. Il y a eu un changement dans la perception qu'ont les gens des personnes qui consomment des drogues comme étant des « criminels » à des « malades », en particulier des « troubles mentaux ». Personnellement, je considère que la stigmatisation associée à la maladie mentale est pire que la stigmatisation associée à la criminalisation. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Cette conceptualisation des personnes qui consomment des drogues comme étant malades est stigmatisante et paralysante. La pathologisation sape l'agence et l'autodétermination des personnes qui consomment des drogues et peut être utilisée pour impliquer qu'elles sont incapables de prendre des décisions significatives concernant leur propre vie et incapables de fournir des témoignages fiables sur leurs expériences vécues. Cela a des conséquences et des implications réelles en termes de droits humains des personnes qui consomment des drogues et sur la conception des services de santé et de soins sociaux qu'elles reçoivent. Ce type de pathologisation justifie la dissuasion obligatoire et les interventions médicalisées et l'ingérence dans la vie des usagers de drogues.

En outre, la situation ci-dessus au Portugal met en lumière l'importance du « détail » lorsqu'il s'agit de dépénalisation et d'autres modèles de réforme de la législation sur les drogues. La position des personnes qui consomment des drogues dans les approches de décriminalisation (et d'autres modèles de réforme) est, du point de vue de l'INPUD, l'une des considérations les plus importantes dans le processus de réforme du droit. L'expérience portugaise attire notre attention sur la façon dont les lois et les politiques nous font penser aux personnes qui consomment des drogues de manière particulière, avec des implications importantes sur la façon dont les personnes qui consomment de la drogue se perçoivent et sur la façon dont elles sont perçues et traitées par les autres.

Enfin, et conformément aux questions soulevées ci-dessus, plusieurs répondants ont également évoqué la nature persistante et intersectionnelle de la stigmatisation et de la discrimination, et comment elles peuvent se manifester de différentes manières dans différents secteurs et ne se limitent pas simplement aux interactions avec la police ou la justice pénale. système:



Malgré la dépénalisation de la drogue, le fait d'être pris en possession de drogue dans les locaux de l'école ou de l'université peut entraîner l'expulsion. Un de mes amis a été pris avec du cannabis sur le terrain de l'université et sa bourse a été rendue conditionnelle à six ans. Malgré les changements dans la loi, certaines pratiques institutionnelles ne changent pas pour s'aligner sur les réformes. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

Une femme trans vivant avec le VIH s'est portée volontaire pour aller en cure de désintoxication afin d'avoir accès à un traitement antirétroviral. Une fois dans l'établissement de traitement pour patients hospitalisés, elle ne pouvait pas exprimer son identité de genre. Ils lui ont fait porter des vêtements d'homme, par exemple. C'était une affaire célèbre parce qu'elle a poursuivi le centre de réadaptation et a gagné son procès devant les tribunaux, ce qui a conduit à des changements de politique. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

Ils nous voient comme sales ou dangereux. Ils ne veulent rien avoir à faire avec nous. Ils ne veulent pas nous donner de travail. Mais nous devons mettre de la nourriture sur la table, pour nourrir nos enfants. Donc, moins ils embauchent de personnes qui consomment de la drogue, plus ils sont obligés de faire du commerce pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. *(Uruguay)*

Les récits décrits ci-dessus soulignent la nécessité d'une meilleure compréhension des aspects multidimensionnels de la stigmatisation et de la discrimination, et sa relation avec la myriade de politiques et de structures qui produisent et donnent lieu à la stigmatisation et à la discrimination envers les personnes qui consomment des drogues. Il sert également à souligner que les modèles de décriminalisation qui continuent d'utiliser des sanctions et d'autres formes de punition ne réduisent pas la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes qui consomment des drogues. En plus de cela, cela peut contribuer à renforcer les attitudes négatives et simplement échanger une forme de stigmatisation contre une autre.

*...lois et les politiques nous font penser aux personnes qui consomment des drogues de manière particulière, avec des implications importantes sur la façon dont les personnes qui consomment de la drogue se perçoivent...*

### **4.3 Surveillance and Vie Privée**

Sur les huit pays représentés via les entretiens avec les répondants, l'un des thèmes émergents était une perception partagée selon laquelle les politiques de dépénalisation ont conduit à une augmentation du contrôle et de la surveillance des personnes qui consomment des drogues et à une atteinte à leur vie privée. Bien que de tels résultats négatifs soient souvent qualifiés dans la littérature officielle de « conséquences non intentionnelles » de certaines approches juridiques et politiques, l'INPUD soutiendrait que ces impacts sont loin d'être imprévus. Au lieu de cela, ils font partie d'un effort délibéré pour maintenir un contrôle social sur les



...une perception partagée selon laquelle les politiques de dépénalisation ont conduit à une augmentation du contrôle et de la surveillance...

personnes qui consomment des drogues grâce à la mise en œuvre de modèles de dépénalisation mal conçus qui continuent d'utiliser des mécanismes de suivi et de surveillance invasifs et punitifs.

#### Tests urinaires de drogues:

De tous les mécanismes utilisés, le test de dépistage de drogue dans l'urine est peut-être l'un des mécanismes de suivi et de surveillance les plus couramment utilisés pour les personnes qui consomment des drogues. Malgré son utilisation continue et généralisée, il continue d'y avoir un manque de consensus médical sur la fréquence et l'efficacité de ces tests, en particulier dans le contexte du traitement de la toxicomanie.<sup>30</sup> Du point de vue des personnes qui consomment des drogues, les tests de dépistage de drogue dans l'urine sont fortement critiqués en tant qu'outil de contrôle et de punition qui viole les droits humains fondamentaux.<sup>31</sup> Par exemple, une étude de 2016 menée en Estonie a montré que les personnes qui consomment des drogues avaient été équipées de cathéters après avoir refusé ou été incapables de fournir un échantillon d'urine à des fins de dépistage de drogue<sup>32</sup>. Une récente campagne mondiale sur les réseaux sociaux menée par l'INPUD a également plaidé pour l'arrêt de l'utilisation de mesures punitives telles que les tests de dépistage de drogue dans l'urine au motif qu'elles sont utilisées comme une forme de surveillance et de contrôle social, et qu'elles violent les droits humains fondamentaux des personnes qui utilisent drogues, y compris leurs droits à l'intégrité corporelle et à la vie privée.<sup>33</sup>

Malgré l'absence de consensus professionnel et de preuves médicales pour étayer son utilisation de routine en tant qu'intervention de santé publique, les tests de dépistage urinaire de drogues sont souvent mis en œuvre sans consentement éclairé, par des forces de l'ordre non formées et d'autres personnels non médicaux pour faire pression, imposer ou contraindre les personnes qui utilisent drogues en décisions ou en actions. Par exemple, les témoignages ci-dessous soulignent comment cette approche de contrôle disciplinaire et invasive est de plus en plus utilisée, seule ou en combinaison avec d'autres mécanismes de contrôle et de surveillance par les forces de l'ordre, sous couvert de dépénalisation :

- 
30. DiBenedetto, D. J., Wawrzyniak, K. M., Schatman, M. E., Shapiro, H., & Kulich, R. J. (2019). Augmentation de la fréquence des tests de dépistage de drogue dans l'urine dans le traitement chronique des opioïdes : justification des stratégies visant à améliorer l'observance et la sécurité des patients. *Journal of Pain Research*, 12, 2239–2246. <https://doi.org/10.2147/JPR.S213536>
31. Matthew Bacon, Toby Seddon, Contrôler les usagers de drogues : formes de pouvoir et régulation des comportements dans les services de traitement de la toxicomanie, *British Journal of Criminology*, Volume 60, Issue 2, March 2020, Pages 403–421. <https://doi.org/10.1093/bjc/azz055>
32. Kontautaitė, A., Matyushina-Ocheret, D., Plotko, M. et al. Étude des violations des droits humains subies par les femmes qui consomment des drogues en Estonie. *Harm Reduction Journal* 15, 54 (2018). <https://doi.org/10.1186/s12954-018-0259-1> (Remarque : cette étude a également révélé que les lois punitives sur les drogues et leurs pratiques d'application entraînent des violations systématiques et graves des droits de l'homme et des violences sexistes envers les femmes qui consomment de la drogue ou qui sont dépendantes de la drogue en Estonie).
33. #PeersinthePandemic Campagne Mondiale de Plaidoyer. 9 November - 11 December 2020. International Network of People Who Use Drugs (INPUD). <https://www.inpud.net/en/peersinthepandemic>



La police utilise définitivement les tests d'urine et les entretiens de suivi comme stratégie pour accroître le contrôle et la surveillance des personnes qui consomment des drogues. Cela augmente alors le risque que les personnes qui consomment des drogues soient criminalisées. *(Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])*

Nos clients rapportent qu'ils ressentent une perte d'intimité et une surveillance accrue. Aucune plainte officielle n'a été déposée contre les flics car ils ont peur des représailles et des représailles. Mais des interrogatoires, des suivis, des analyses d'urine, etc., ont lieu. Ce n'est pas répandu et ça diminue, mais ça continue. *(Répondant de LUNEST [Estonie])*

Des personnes interrogées au Vietnam ont également raconté comment la police peut se présenter au domicile des personnes pour effectuer de manière coercitive des tests de dépistage de drogue dans l'urine, en particulier si la communauté a signalé qu'un résident consomme de la drogue. Les personnes interrogées ont également déclaré que des tests d'urine positifs sont utilisés pour obliger les personnes qui consomment des drogues à « se porter volontaire » pour un traitement contre la toxicomanie. De même, les personnes qui ont été libérées des centres de détention obligatoire<sup>34</sup> sont souvent tenues de se présenter régulièrement au poste de police pour des tests d'urine afin d'identifier celles qui rechutent. Ceux qui rechutent souvent n'oseront pas se présenter dans les centres de santé ou accéder aux services de réduction des méfaits de peur d'être identifiés et interceptés par la police.

Le récit ci-dessous du répondant du Costa Rica montre comment ces mécanismes de suivi et de surveillance peuvent également trouver leur chemin bien au-delà des contextes de santé et d'application de la loi et sont de plus en plus utilisés dans des contextes plus larges avec des implications importantes pour la vie et les droits des personnes qui consomment des drogues.

Les tests d'urine sont de plus en plus utilisés dans les milieux de travail dans le cadre du processus d'embauche ou dans le cadre de contrôles ponctuels aléatoires. Les personnes testées positives aux drogues se voient refuser des promotions et des augmentations de salaire, ou sont utilisées comme excuse pour licencier des employés. Ce n'est pas vraiment un mécanisme de politique pharmaceutique en soi, mais c'est un outil que les entreprises utilisent pour faire avancer leur programme économique. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

*...tests d'urine positifs sont utilisés pour obliger les personnes qui consomment des drogues à « se porter volontaire » pour un traitement contre la toxicomanie.*

34. Remarque : Au Vietnam, malgré une politique officielle de « dépenalisation », des sanctions administratives extrêmement punitives telles que l'envoi de personnes dans des centres de détention obligatoire pour ce qu'on appelle le « traitement » et la « réadaptation » se poursuivent – voir plus de détails au point 4.4 ci-dessous. Regarde aussi: [https://www.hrw.org/files/2013/10/24/HRW.Vietnam\\_Detention\\_Center\\_Report\\_2011\\_.pdf](https://www.hrw.org/files/2013/10/24/HRW.Vietnam_Detention_Center_Report_2011_.pdf) and [https://www.hrw.org/reports/HHR%20Drug%20Detention%20Brochure\\_LOWRES.pdf](https://www.hrw.org/reports/HHR%20Drug%20Detention%20Brochure_LOWRES.pdf)



*...réformes doivent être situées ou intégrées dans un processus beaucoup plus large de changement systémique qui est à la fois réfléchi et délibéré.*

La réponse ci-dessus nous ramène aux problèmes des modèles de décriminalisation qui incluent l'utilisation de la surveillance punitive et les vastes implications non seulement pour la vie et la santé des personnes qui consomment des drogues, mais pour leurs familles, leurs communautés et la société en tant que entier. Il souligne en outre que pour que la réforme de la législation sur les drogues ait de véritables impacts positifs sur la vie et les droits humains des personnes qui consomment des drogues, de telles réformes doivent être situées ou intégrées dans un processus beaucoup plus large de changement systémique qui est à la fois réfléchi et délibéré.

#### **Perte générale de la vie privée et de la surveillance :**

Enfin, plusieurs autres répondants interrogés ont évoqué un sentiment plus général de perte d'intimité et un sentiment accru de contrôle et de surveillance, malgré de nombreuses années de mesures dites de dépénalisation. Les pratiques telles que le contrôle et la surveillance de la police, les exigences de déclaration onéreuses associées au traitement et les atteintes à la vie privée et à la confidentialité associées à l'imposition de sanctions administratives se sont poursuivies :

*Il y a eu plus de surveillance des personnes qui consomment des drogues, en particulier dans les zones rurales, mais c'est rare. Parfois, la police se présente sur votre lieu de travail et vous demande de vous emmener au poste. Cela nuit à la relation avec l'employeur et met intentionnellement à l'écart les personnes qui consomment de la drogue. (Répondant de l'Association des cultivateurs de cannabis [Uruguay])*

*Je ne peux pas penser à un cas d'impact positif d'aller à la commission [en référence aux « commissions de dissuasion »]. Certains acceptent peut-être de l'aide et changent de comportement, mais la plupart des gens se sentent harcelés. (Répondant de CASO [Portugal])*

Bien que ces répondants aient noté que les pratiques de suivi et de surveillance étaient soit rares, soit en baisse, le fait qu'elles les aient soulevées devrait être une source de préoccupation suffisante pour toutes les personnes qui soutiennent la nécessité d'une réforme de la loi sur les drogues. Il est incontestable que les personnes qui consomment des drogues sont une communauté fortement marginalisée et stigmatisée en raison de décennies de criminalisation et de politiques et pratiques associées. Pour cette seule raison, nous devons non seulement nous occuper du travail urgent de faire progresser la dépénalisation complète sans sanctions, mais aussi veiller à ce que cela inclue la suppression de toute trace de mécanismes de contrôle et de surveillance punitifs qui ont été injustement promulgués sous couvert de réforme et de santé publique. depuis bien trop longtemps.



#### 4.4 Accès aux soins de santé et services sociaux

##### Services de réduction des risques:

Toutes les personnes interrogées ont été interrogées sur une série de questions sur l'impact des mesures de dépénalisation sur l'accès aux soins de santé et aux services sociaux dans leur contexte. Certains répondants ont indiqué que les lois et politiques de décriminalisation avaient contribué à faciliter l'accès, en particulier aux services de réduction des méfaits :

La dépénalisation a facilité l'accès aux services de santé, en particulier les services de réduction des risques. L'accès était plus sûr et il y avait une augmentation mesurable de l'utilisation après la décriminalisation. Les attitudes des prestataires de TSO se sont améliorées. *(Répondant de LUNEST [Estonie])*

La décriminalisation a assurément favorisé l'accès aux services de réduction des risques. *(Répondant de LSD [Pays-Bas])*

Les nouvelles politiques ont certainement amélioré l'accès aux services de santé, y compris la réduction des risques et la prévention des surdoses. *(Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])*

Il est important de noter cependant que ce n'était pas le cas partout. Malgré les efforts de dépénalisation, les personnes interrogées dans certains pays ont déclaré qu'à leur avis, il n'y avait pas eu d'amélioration réelle ou significative de la réduction des risques ou de l'accès à d'autres services de santé pour les personnes qui consomment des drogues. Cependant, les commentaires ci-dessous soulignent également que la compréhension de la réduction des méfaits peut varier considérablement d'un contexte à l'autre, et que les perceptions de la couverture et de l'accès sont très liées à la façon dont la réduction des méfaits est comprise parmi les personnes qui consomment des drogues et la communauté en général :

*Certains répondants ont indiqué que les lois et politiques de décriminalisation avaient contribué à faciliter l'accès, en particulier aux services de réduction des méfaits...*

Pas beaucoup de couverture de service de réduction des méfaits. La réduction des méfaits, telle qu'elle est comprise dans le plaidoyer international, concerne les injecteurs d'opioïdes. Je ne connais personne qui s'injecte ! Il y a donc encore beaucoup de stigmatisation associée à la réduction des méfaits. Par exemple, en prison, j'ai une machette sous mon lit, pas de problème. Je montre une seringue à quelqu'un et il y aura une émeute ! *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

Il n'y a pas vraiment eu d'augmentation de l'accès à la réduction des méfaits ici. L'accès des pharmacies au cannabis ne fonctionne pas bien, il n'y a donc pas de véritable système d'orientation vers la réduction des méfaits pour les consommateurs de cannabis. *(Répondant de l'Association des cultivateurs de cannabis [Uruguay])*



*Accroître la disponibilité des services et veiller à ce qu'ils soient financés de manière adéquate et fournis de manière à répondre aux besoins des personnes nécessitent des efforts ciblés.*

Les récits ci-dessus soulignent que bien que les efforts de dépénalisation puissent potentiellement agir comme un catalyseur important pour ouvrir des discussions sur l'amélioration de l'accès aux services de santé et de protection sociale, cela ne se produit pas automatiquement. Accroître la disponibilité des services et veiller à ce qu'ils soient financés de manière adéquate et fournis de manière à répondre aux besoins des personnes nécessitent des efforts ciblés. Il s'agit d'un domaine qui nécessite une orientation stratégique claire parallèlement et en plus de toute réforme juridique ou politique liée aux drogues. Il s'agit notamment de s'assurer que les services sont adaptés au contexte local et conçus avec la participation pleine et significative des personnes qui consomment des drogues, en mettant l'accent en priorité sur le financement et la prestation de services communautaires.<sup>35</sup>

Même lorsque les personnes interrogées ont estimé que certains changements positifs s'étaient produits après la dépénalisation, elles ont souligné à quel point ces gains peuvent être fragiles. Cela dépend du modèle de dépénalisation mis en œuvre et de la situation politique plus large dans la juridiction concernée. Au Kirghizistan, par exemple, les personnes interrogées ont exprimé leur inquiétude quant au fait que les avantages associés à la politique de dépénalisation initiale, notamment un meilleur accès aux services de réduction des risques, pourraient être annulés par des changements de politique plus récents qui ont introduit des sanctions financières sévères par le biais de sanctions administratives :

Après l'adoption de la loi de dépénalisation en 2007/08, les gens étaient plus enclins à s'identifier en tant que toxicomanes et cela a facilité l'accès aux services de réduction des risques. *(Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan])*

Avec les changements de politique les plus récents en 2018/19, il est probable que nous assisterons à une diminution de l'accès aux services de réduction des méfaits. Je m'attends à ce que les gens soient moins disposés à s'identifier comme consommateurs de drogues et à accéder à la réduction des méfaits ou à d'autres services de santé. *(Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan])*

Encore une fois, cet exemple nous ramène aux problèmes inhérents aux modèles de décriminalisation qui ne permettent pas une décriminalisation complète et aux vastes implications de modèles mal conçus qui reposent sur des sanctions punitives<sup>36</sup>. De

35. UNAIDS. 2021. Suivi mondial du sida 2021 : Indicateurs de suivi de la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida. UNAIDS 2020 Guidance. [https://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/global-aids-monitoring\\_en.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/global-aids-monitoring_en.pdf) p.31

36. La réforme de la législation sur les drogues au Kirghizistan a changé la possession de petites quantités de drogues d'une infraction pénale à une infraction administrative passible d'une amende. En 2018, une nouvelle législation a été adoptée sous un faux prétexte d'« humanisation », en augmentant les amendes pour possession de drogue. En vertu de la loi, si une personne ne peut pas payer une amende, il s'agit d'une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2,5 ans. Voir <http://afew.org/eecaa-ids2018/kyrgyzstan-fines-growth-eng> pour plus d'informations.



tels modèles ont un impact et entravent la capacité des personnes à accéder à des services essentiels de réduction des méfaits et à d'autres services.

#### Traitements de dépendance aux drogues:

Les opinions exprimées par les personnes interrogées concernant le traitement de la toxicomanie dans leur pays étaient tout aussi préoccupantes. De nombreux répondants ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de consentement éclairé et les problèmes persistants des personnes contraintes de suivre un traitement. Les personnes interrogées ont également identifié des problèmes importants associés aux définitions utilisées, notamment ce que l'on entend par traitement « volontaire » et « obligatoire » et comment celles-ci peuvent être utilisées pour masquer ce qui se passe réellement :

Le traitement médicamenteux est une intervention médicale forcée sans consentement. La distinction entre traitement volontaire et traitement obligatoire est problématique. Qu'est-ce qu'un traitement volontaire ? Si votre travail veut que vous suiviez un traitement, est-ce volontaire? Si votre famille souhaite que vous suiviez un traitement, est-ce volontaire ? *(Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])*

La plupart des personnes qui se présentent devant la commission n'ont pas besoin de traitement, mais elles ne veulent pas payer l'amende, alors elles se portent volontaires pour se faire soigner et sont envoyées dans des centres avec des utilisateurs plus problématiques et inconditionnels. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Les récits ci-dessus nous ramènent à la question importante de « dans l'intérêt de qui ? que nous avons soulevées dans l'introduction de ce rapport, et les manières dont les approches actuelles de la dépénalisation n'ont pas réussi à placer les besoins et les droits des personnes qui consomment des drogues au centre des modèles mis en œuvre. Même lorsque l'accès au traitement est dit sur une base volontaire, les répondants ont cependant noté des problèmes concernant sa mise en œuvre dans un certain nombre de pays :

*...répondants ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de consentement éclairé et les problèmes persistants des personnes contraintes de suivre un traitement.*

Les lois stipulent que les personnes qui consomment de la drogue doivent être orientées vers un traitement, mais aucun policier n'a jamais dit « aller se faire soigner ». Cela n'arrive jamais en pratique. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

La consommation de drogues est légalement comprise comme un problème de santé publique, où les gens devraient «en théorie» être orientés vers un traitement volontaire gratuit de la toxicomanie. Il n'y a pas de traitement obligatoire pour les personnes (adultes) qui consomment des drogues ici. Le traitement de la toxicomanie est principalement basé sur l'abstinence, axé sur les services aux



*Le traitement volontaire et obligatoire de la toxicomanie est déshumanisant, il traite les adultes comme des enfants...*

patients hospitalisés et repose sur un traitement pharmacologique : la plupart des clients des centres de désintoxication sont là pour usage de cocaïne et des benzos leur sont prescrits dans le cadre d'un traitement de substitution qui conduit souvent les gens à devenir dépendants. benzos à la place de la cocaïne. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

Il y a tellement de problèmes avec le système de traitement de la toxicomanie. Le traitement volontaire et obligatoire de la toxicomanie est déshumanisant, il traite les adultes comme des enfants, les maintient dans des conditions semblables à celles de la prison dans des établissements hospitaliers où ils [les médecins] décident quand vous [les consommateurs de drogues] pouvez rentrer chez eux. *(Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])*

#### **Détention obligatoire:**

La mise en œuvre en cours de la détention obligatoire pour un soi-disant traitement dans certains des pays représentés par les personnes interrogées est encore plus préoccupante et problématique. Il existe maintenant de nombreux rapports et articles soulignant les injustices et les violations des droits humains couramment associées au traitement et à la détention obligatoires, en particulier en Asie<sup>37</sup>, qui ont conduit à de nombreux appels au niveau international pour la fermeture de ces centres. Par exemple, en mars 2012, douze agences des Nations Unies ont publié une déclaration commune appelant à la fermeture des centres de détention pour toxicomanes et à la libération des personnes détenues « sans délai ». <sup>38</sup> Cependant, d'autres rapports sur ces centres de détention obligatoire au Vietnam, en Chine, au Cambodge et en RDP lao en 2012 intitulés : « La torture au nom du traitement », Human Rights Watch a déclaré que :

Malgré ces appels à la fermeture, peu de progrès pratiques ont été accomplis pour mettre fin à la détention arbitraire des toxicomanes et étendre le traitement efficace, communautaire et volontaire de la toxicomanie. De nombreux donateurs internationaux continuent de financer des activités à l'intérieur des centres de détention pour toxicomanes, contribuant efficacement à renforcer les capacités des centres, à réduire les coûts de fonctionnement et à maximiser les bénéfices des centres.<sup>39</sup>

- 
37. Kamarulzaman A, McBrayer JL. Centres de détention obligatoire pour toxicomanes en Asie de l'Est et du Sud-Est. *Int J Drug Policy*. 2015 Feb;26 Suppl 1:S33-7. doi: 10.1016/j.drugpo.2014.11.011. PMID: 25727259 and Lunze K, Lermet O, Andreeva V, Hariga F. Traitement obligatoire de la consommation de drogues dans les pays d'Asie du Sud-Est. *Int J Drug Policy*. 2018 Sep;59:10-15. doi: 10.1016/j.drugpo.2018.06.009. Epub 2018 Jun 29. PMID: 29966803.
38. United Nations. 2012. "Déclaration commune : Centres de détention obligatoire pour toxicomanes et de réadaptation". [http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/JC2310\\_Joint%20Statement6March12FINAL\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/JC2310_Joint%20Statement6March12FINAL_en.pdf).
39. Human Rights Watch. 2012. "Torture au nom du traitement: violations des droits humains au Vietnam, en Chine, au Cambodge et en RDP lao". [https://www.hrw.org/report/2012/07/24/torture-name-treatment/human-rights-abuses-vietnam-china-cambodia-and-lao-pdr#\\_ftn14](https://www.hrw.org/report/2012/07/24/torture-name-treatment/human-rights-abuses-vietnam-china-cambodia-and-lao-pdr#_ftn14)



Cela a été suivi par d'autres rapports en 2015<sup>40</sup> et 2019<sup>41</sup> qui continuent de montrer des progrès insuffisants dans la fermeture de ces centres obligatoires. Le maintien en détention des usagers de drogues dans les centres de détention obligatoire a également été évoqué par les personnes interrogées dans le cadre de cette étude :

Après la dépénalisation, la consommation de drogues est (encore) considérée comme un « mal social » et de nombreuses personnes consommatrices de drogues sont envoyées dans des centres d'obligations. A l'intérieur, les conditions ne sont pas bonnes, les gens sont obligés de travailler de longues heures, beaucoup n'ont pas accès aux médicaments, certains n'ont même pas accès à l'eau potable et certains sont battus par les gardiens dans le cadre d'une cure de désintoxication. Les personnes libérées de ces centres rechutent souvent rapidement. *(Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues)*

Le récit ci-dessus attire l'attention sur un grave problème associé aux mesures de dépénalisation au Vietnam et dans les pays d'Asie du Sud-Est. Bien qu'officiellement le Vietnam ait déclaré avoir dépénalisé la possession de drogue, le gouvernement continue d'imposer des sanctions administratives extrêmement punitives qui incluent l'envoi de personnes en détention obligatoire pour un soi-disant traitement et réhabilitation. Cet acte de traitement et de détention forcés est défini comme une dépénalisation car la sanction est passée du droit pénal à une sanction administrative. Malgré cela, le résultat pour l'individu reste le même, sinon pire. Ce numéro met en lumière les dangers associés aux arguments simplistes selon lesquels la consommation de drogues devrait être traitée comme un problème de santé plutôt que comme un problème criminel. En fait, certains ont fait valoir que ce débat n'est rien de plus qu'un « hareng politique »<sup>42</sup>, nous distrayant avec un débat sur ce qui est plus ou moins nuisible ou plus ou moins punitif, au lieu de se concentrer sur la nécessité de réformer fondamentalement le système.

L'idée que des approches de décriminalisation partielle mal conçues pourraient obscurcir ce qui se passe réellement dans divers contextes est un thème majeur tout au long de cette section. À cet égard, les questions soulevées ci-dessus soulignent à nouveau que toute réforme autre qu'une dépénalisation totale sans sanctions est inacceptable. Que le traitement obligatoire, sous quelque forme que ce soit, y compris les centres de détention obligatoires pour toxicomanes, les amendes ou la déjudiciarisa-

*...beaucoup n'ont pas accès aux médicaments, certains n'ont même pas accès à l'eau potable et certains sont battus par les gardiens dans le cadre d'une cure de désintoxication.*

- 
40. Tanguay, P., Stoicescu, C. and Cook, C. 2015. Modèles communautaires de traitement de la toxicomanie pour les personnes qui consomment des drogues: six expériences sur la création d'alternatives aux centres de détention obligatoire en Asie. Harm Reduction International. [https://www.hri.global/files/2015/10/19/Community\\_based\\_drug\\_treatment\\_models\\_for\\_people\\_who\\_use\\_drugs.pdf](https://www.hri.global/files/2015/10/19/Community_based_drug_treatment_models_for_people_who_use_drugs.pdf)
41. IDPC. 2019. Dix ans de politique antidrogue en Asie : où en sommes-nous ? Un rapport alternatif de la société civile. [http://files.server.idpc.net/library/10-year%20review\\_ASIA.pdf](http://files.server.idpc.net/library/10-year%20review_ASIA.pdf)
42. Brook, H. and Stringer, R. 2005. Utilisateurs, Utilisation, Utilisé: Un guide pour débutants Deconstruire le discours sur les drogues. *International Journal of Drug Policy* 16 (5) pp. 316-325. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2005.05.002>.



...permettre aux personnes qui consomment des drogues de survivre, de s'épanouir et de faire entendre leur voix...

tion vers les services de santé et sociaux obligatoires, n'est pas acceptable et ne constitue pas un progrès du point de vue des personnes qui consomment des drogues.

#### 4.5 Implication significative

La participation et l'implication significatives des personnes qui consomment des drogues sont la pierre angulaire des interventions efficaces conçues pour résoudre les problèmes liés aux drogues. L'INPUD et d'autres organisations régionales et nationales s'efforcent de permettre aux personnes qui consomment des drogues de survivre, de s'épanouir et de faire entendre leur voix afin d'avoir une contribution significative et une influence sur toutes les décisions qui affectent leur vie.<sup>43</sup> Une participation significative et un véritable leadership par et pour les utilisateurs de drogues garantissent que les besoins et les préoccupations spécifiques des utilisateurs de drogues sont identifiés et traités de manière bénéfique et acceptable pour les utilisateurs de drogues.<sup>44</sup>

Malgré ces principes désormais bien établis, de nombreux répondants ont malheureusement indiqué que les décisions concernant la dépénalisation ont été prises sans leur participation et dans de nombreuses circonstances, à leur insu :

Lorsque j'ai essayé d'approcher les auteurs du nouveau code pénal, ils m'ont dit que tout irait bien, donc je n'ai pas été en mesure d'influencer les législateurs avant l'adoption de la nouvelle loi. (*Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan]*)

Il n'y a pas de représentation officielle des usagers de drogues au sein de la SICAD [Direction générale d'intervention sur les conduites addictives et dépendances] ou dans les commissions de dissuasion, ce qui devrait changer pour rendre ces dispositifs plus pertinents pour les usagers de drogues et plus efficaces et rentable en général. (*Répondant de CASO [Portugal]*)

Lorsque la nouvelle loi a été adoptée, les personnes qui consomment des drogues travaillaient encore dans le cadre de groupes d'entraide de PVVIH, il n'y avait donc pas de participation significative à l'époque. (*Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues*)

Même lorsqu'il y a eu implication des personnes qui consomment des drogues, leurs recommandations n'ont pas toujours été prises au sérieux ou prises en considération du tout :

43. International Network of People who Use Drugs. 2006. Déclaration de Vancouver : Pourquoi le monde a besoin d'un réseau international d'activistes qui consomment des drogues. (<https://www.inpud.net/en/vancouver-declaration>)

44. Canadian HIV/AIDS Legal Network, International HIV/AIDS Alliance and Open Society Institute. 2008. "Rien sur nous sans nous" – Une implication plus importante et significative des personnes qui consomment des drogues illégales : Un impératif de santé publique, d'éthique et de droits humains : Édition internationale. (<https://www.opensocietyfoundations.org/publications/nothing-about-us-without-us>)



Les personnes qui consomment des drogues sont invitées aux réunions officielles et elles y participent en tant que partenaires égaux. Mais les recommandations qu'ils soumettent ne sont pas toujours prises en considération. Cela dépend de la recommandation et de qui prend la décision. *(Répondant de LSD [Pays-Bas])*

Dans d'autres contextes, les témoignages des répondants ont souligné qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour créer un environnement où les points de vue et les perspectives des personnes qui consomment des drogues sont entendus et appréciés par les autorités gouvernementales, et où les organisations dirigées par la communauté n'existent pas dans un environnement de peur et de méfiance :

Il existe peu d'organisations représentant les consommateurs de drogues au Costa Rica ou en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il n'est tout simplement pas stratégique de se présenter ici comme des consommateurs de drogues ou des organisations dirigées par des usagers de drogues parce que les autorités ne nous prennent pas au sérieux. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

Lorsque j'ai plaidé pour les droits et une plus grande participation des personnes qui consomment des drogues à une réunion du gouvernement, les autorités ont promis qu'elles me puniraient pour cet effort. *(Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan])*

Une fois de plus, ces récits mettent en évidence les problèmes et les limites associés aux modèles de décriminalisation qui ne sont pas à la hauteur de l'approche de la décriminalisation complète. Pour l'INPUD, l'autonomisation de la communauté signifie plus que l'implication ou l'engagement des communautés : elle nécessite une appropriation communautaire et des actions qui visent explicitement le changement social et politique.<sup>45</sup> Cela est conforme à la définition convenue au niveau mondial des ripostes communautaires au VIH/SIDA et à l'importance d'aider les populations clés à diriger et à gouverner leurs propres organisations et à être respectées et écoutées lorsqu'elles représentent les expériences, les perspectives et les voix de leurs circonscriptions.<sup>46</sup>

*Lorsque j'ai plaidé pour les droits et une plus grande participation des personnes qui consomment des drogues à une réunion du gouvernement, les autorités ont promis qu'elles me puniraient pour cet effort*

#### 4.6 Aller de l'avant

Lorsqu'on a demandé aux personnes interrogées des solutions pour améliorer davantage la réponse et protéger la santé et les droits humains des personnes qui consomment

45. United Nations Office on Drugs and Crime, International Network of People Who Use Drugs, Joint United Nations Programme on HIV/AIDS, United Nations Development Programme, United Nations Population Fund, World Health Organization, United States Agency for International Development. 2017. *Mettre en œuvre des programmes complets de lutte contre le VIH et le VHC auprès des personnes qui s'injectent des drogues : conseils pratiques pour les interventions collaboratives.* (<https://www.inpud.net/sites/default/files/IDUIT%205Apr2017%20for%20web.pdf>)

46. UNAIDS. 2021. Suivi mondial du sida 2021 : Indicateurs de suivi de la Déclaration politique de 2016 sur la fin du sida. UNAIDS 2020 Guidance. [https://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/global-aids-monitoring\\_en.pdf](https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/global-aids-monitoring_en.pdf) p.31.



ment des drogues, beaucoup ont donné la priorité à une participation plus importante et plus significative et à l'autonomisation des personnes qui consomment des drogues :

Nous avons besoin de plus d'organisations d'usagers de drogues. Il y en a très peu ici. *(Répondant de l'Association costaricienne sur les études et les interventions sur les drogues [ACEID])*

Les personnes qui consomment des drogues ne font pas partie du problème; ils font partie de la solution. Ce sont des ressources inestimables qui doivent être traitées comme n'importe qui d'autre. Nous devons être inclus. *(Répondant de l'Association for Humane Drug Policy [Norvège])*

J'aimerais voir un engagement et une participation plus significatifs des personnes qui consomment des drogues à tous les niveaux, dans tous les piliers, avec des investissements financiers et techniques pour rendre cela efficace et authentique. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Nous recommandons que les personnes qui consomment des drogues soient impliquées dans le processus d'élaboration des politiques. L'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques concernant les personnes qui consomment des drogues devraient impliquer les personnes qui consomment des drogues. *(Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues)*

Certains répondants ont également indiqué le besoin de plus d'unité et de solidarité au sein du mouvement des usagers de drogues lui-même :

Le mouvement du cannabis est trop axé sur l'herbe et certaines des différences idéologiques conduisent à une discrimination entre les personnes qui consomment du cannabis et celles qui consomment d'autres drogues. Nous avons besoin de plus d'unité et de solidarité. Les gens sur la politique ! *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

Nous devons célébrer la journée internationale des toxicomanes, reconnaître les réalisations de la communauté et faire la fête et profiter ensemble, idéalement au niveau international. *(Répondant de LSD [Pays-Bas])*

*Nous devons célébrer la journée internationale des toxicomanes, reconnaître les réalisations de la communauté et faire la fête et profiter ensemble...*

Certains répondants ont également vu les opportunités créées par la décriminalisation pour étendre les services de réduction des méfaits et accroître considérablement les investissements dans les services :

La réduction des méfaits doit être élargie, mais en se concentrant sur la réduction des méfaits associés aux politiques antidrogue et à la criminalisation plutôt que sur



...le gouvernement devrait supprimer toutes les pénalités pour usage et possession. En attendant, le gouvernement devrait réduire les amendes...

l'impact et les effets des drogues. Cela devrait contribuer à renforcer la collaboration entre les populations clés et les groupes de la société civile. *(Répondant de l'Association costaricienne d'études et d'interventions sur les drogues [ACEID])*

L'extension des services de réduction des risques devrait être une priorité, en particulier en termes d'amélioration de la qualité des services et d'introduction de nouvelles interventions et produits tels que le contrôle des drogues, le traitement assisté par l'héroïne et la buprénorphine, le tout avec le soutien des budgets nationaux. *(Répondant de LUNEST [Estonie])*

La réduction des méfaits doit être intégrée dans l'approche de toutes les questions liées à la drogue, en reconnaissant que la consommation de drogue peut être agréable, sans se concentrer exclusivement sur les méfaits et les problèmes. Cela signifie mettre en place des ressources, idéalement à partir de sources nationales, pour étendre la prestation de services et soutenir la professionnalisation accrue des personnes qui consomment des drogues afin de leur permettre d'apporter leurs connaissances et leur expertise à leurs propres conditions. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Plusieurs répondants ont également identifié la nécessité de supprimer les sanctions non pénales ou administratives associées aux politiques de dépénalisation :

Idéalement, le gouvernement devrait supprimer toutes les pénalités pour usage et possession. En attendant, le gouvernement devrait réduire les amendes qui ont entraîné une augmentation de l'incarcération des personnes qui consomment des drogues. *(Réseau national de réduction des méfaits [Kirghizistan])*

Il sera important de supprimer tous les seuils de quantité et de faire comprendre que ceux-ci peuvent être très nocifs. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Les quantités seuils sont trop faibles et doivent être augmentées pour permettre aux personnes qui consomment de la drogue de transporter au moins une dose. *(Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues)*

Pour d'autres, la principale priorité reste l'élimination des lois, politiques et pratiques qui renforcent et enracinent la stigmatisation, la discrimination et les violations des droits humains :

Notre principale préoccupation concerne les centres obligatoires qui doivent être fermés. *(Répondant du Réseau vietnamien des consommateurs de drogues)*

Dans le même contexte, de nombreux répondants ont noté que la dépénalisation était insuffisante, et que la régulation du marché de la drogue et la légalisation devraient être l'objectif ultime :

**Section 4: Résultats & Analyse - Impact de la Décriminalisation**

Idéalement, en fin de compte, nous avons besoin d'une réglementation du marché de la drogue, mais je ne pense pas que mon pays soit prêt pour cette étape à ce stade. *(Répondant de LUNEST [Estonie])*

Nous devons aller au-delà de la dépénalisation vers une réglementation complète du marché de la drogue. *(Répondant de CASO [Portugal])*

Toutes les drogues doivent être légalisées et le marché doit être réglementé. *(Répondant de LSD [Pays-Bas])*



## 5. Conclusions

Ce rapport montre que les politiques de décriminalisation ont eu un impact positif sur la police des personnes qui consomment des drogues et certains répondants ont indiqué que la fréquence des interactions avec la police a diminué et que la qualité de ces rencontres s'est améliorée. Mais malgré ces développements, les personnes interrogées ont également signalé que la situation est loin d'être parfaite. Les politiques de décriminalisation, le pouvoir discrétionnaire de la police et de meilleures attitudes ne se sont pas nécessairement ou systématiquement traduits par de meilleurs résultats pour les personnes qui consomment des drogues. En effet, les modèles de dépénalisation qui ont été adoptés ne sont pas une dépénalisation complète et continuent d'utiliser des stratégies de contrôle et de surveillance et/ou de pathologiser les personnes qui consomment des drogues en tant que victimes ayant besoin de traitement et de réadaptation.

Dans de nombreux pays, la mise en œuvre des démarches de dépénalisation continue de reposer sur des seuils de quantité arbitraires qui ne reconnaissent pas la réalité de l'usage ou de la dépendance aux drogues. En théorie, les seuils sont conçus pour éloigner les personnes qui consomment de la drogue du système de justice pénale en distinguant les « usagers » des « revendeurs », mais ces intentions ne reconnaissent pas que la consommation de drogue ne se conforme pas à des catégories aussi strictes. Non seulement les seuils sont souvent fixés trop bas, mais les stéréotypes associés à la consommation de drogues illicites ressemblent souvent peu à la vie des personnes qui consomment des drogues qui ont souvent besoin de vendre de petites quantités de drogues pour soutenir leur propre consommation de drogues, principalement en raison de la nature illicite du marché de la drogue.

À première vue, il peut sembler que ne pas imposer aux personnes un casier judiciaire lorsqu'elles sont prises avec des quantités inférieures aux seuils légaux serait une évolution positive. Le problème est qu'au lieu de sanctions pénales, plusieurs pays ont introduit des sanctions administratives. Les amendes sont probablement la forme la plus couramment utilisée de sanctions administratives imposées aux personnes qui consomment des drogues. Les répondants de plusieurs pays ont signalé que leurs gouvernements imposaient des amendes pour possession, mais beaucoup pensent que ces sanctions sont très problématiques. Dans certains pays, les amendes sont trop élevées et, combinées à la pauvreté et à d'autres facteurs, ces amendes peuvent entraîner davantage de criminalisation, notamment des accusations, des arrestations, des détentions arbitraires sans procès et plus d'incarcérations qu'avant les efforts de dépénalisation. Cela dit, les répondants s'entendent généralement pour dire que la décriminalisation a entraîné une diminution de l'incarcération des personnes qui consomment des drogues. Mais que les sanctions imposées aux personnes qui consomment des drogues soient des sanctions administratives ou des sanctions pénales, les répondants ont finalement convenu que la

*...politiques de décriminalisation ont eu un impact positif sur la police des personnes qui consomment des drogues...*

**Section 5: Conclusions**

*...ces amendes peuvent entraîner davantage de criminalisation, notamment des accusations, des arrestations, des détentions arbitraires sans procès...*

suppression complète de ces sanctions, c'est-à-dire une dépénalisation complète sans sanctions, améliorerait considérablement la situation globale.

L'un des principaux problèmes identifiés par les répondants était l'impact de la stigmatisation et de la discrimination continues sur la vie, la santé et les droits des personnes qui consomment des drogues. Bien que certains répondants aient estimé que la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes qui consomment des drogues ont peut-être quelque peu diminué depuis la décriminalisation, ces résultats positifs ont finalement été sapés par des modèles de décriminalisation mal conceptualisés qui, selon beaucoup, avaient donné lieu à des formes nouvelles ou supplémentaires de stigmatisation. Par exemple, certains répondants ont expliqué que la stigmatisation à l'encontre des consommateurs de méthamphétamine avait considérablement augmenté, ou que la stigmatisation fondée sur la criminalisation et le fait de considérer les personnes comme dangereuses et déviantes s'était transformée en une stigmatisation fondée sur la pathologisation et le traitement des personnes qui consomment des drogues comme des victimes d'une maladie implacable.

Dans de nombreux pays, les personnes qui consomment des drogues partagent la perception que les politiques de dépénalisation ont conduit à une augmentation de la surveillance des personnes qui consomment des drogues et à de nouvelles atteintes à leur vie privée. Par exemple, plusieurs personnes interrogées ont expliqué que les tests de dépistage de drogue dans l'urine sont toujours mis en œuvre de manière routinière sans le consentement éclairé du personnel chargé de l'application des lois non formé pour faire pression, imposer ou contraindre les personnes qui consomment des drogues à prendre des décisions ou des actions. Quelle que soit la fréquence à laquelle il peut être utilisé (ou signalé), l'utilisation de tests de dépistage de drogue dans l'urine dans n'importe quel contexte ou dans une certaine mesure représente toujours une forme insidieuse de contrôle social qui est humiliante et cela doit cesser.

La plupart des répondants ont indiqué que les lois et politiques de décriminalisation avaient contribué à faciliter l'accès aux services de réduction des méfaits. Cependant, ce n'était pas le cas partout. Dans certains pays, il n'y avait pas de réelle amélioration perçue de la réduction des risques ou de l'accès à d'autres services de santé et de soins sociaux pour les personnes qui consomment des drogues. De nombreux répondants ont exprimé des inquiétudes concernant le traitement de la toxicomanie dans leur pays. Plusieurs répondants ont souligné les problèmes persistants associés au traitement forcé et obligatoire. Même lorsque l'accès au traitement est dit volontaire, les répondants ont noté des problèmes concernant sa définition et sa mise en œuvre.

De nombreux répondants ont indiqué que les décisions concernant la décriminalisation ont été prises sans leur participation. La majorité des répondants ont noté que les politiques de décriminalisation ont été conçues et mises en œuvre avec peu ou



pas de consultation avec les personnes qui consomment des drogues. Dans certains pays, les personnes interrogées ont noté un recul important de la part des autorités en ce qui concerne la participation significative des personnes qui consomment des drogues. Même lorsqu'il y avait une implication et une participation significatives des personnes qui consomment des drogues, leurs recommandations n'ont pas toujours été prises en considération et plusieurs répondants ont évoqué le fait que de nombreuses personnes qui consomment des drogues ne savent même pas que la dépénalisation a été mise en œuvre dans leur pays.

Lorsqu'on a demandé aux personnes interrogées des solutions pour améliorer davantage la réponse et protéger les droits et la dignité des personnes qui consomment des drogues, il n'est peut-être pas surprenant que beaucoup d'entre elles ont donné la priorité à la nécessité d'une implication, d'une participation et d'une autonomisation plus importantes et plus significatives des personnes qui consomment des drogues. De même, les personnes interrogées ont indiqué la nécessité de plus d'unité et de solidarité dans le mouvement mondial des utilisateurs de drogues et d'étendre les services essentiels de réduction des risques pour les personnes qui consomment des drogues. En fin de compte, ils ont appelé à la suppression des sanctions non pénales qui ont été introduites ou renforcées par des politiques de dépénalisation mal conçues, et à la réglementation du marché de la drogue avec la légalisation complète comme objectif ultime.

L'aperçu ci-dessus souligne ce que les organisations d'usagers de drogues basées sur les pairs ont déclaré depuis des décennies. L'usage de drogues est une réalité - pas une réalité à accepter à contrecœur ou basée sur la pathologisation des personnes qui consomment des drogues en tant que victimes - mais une réalité à accepter pleinement sans exceptions. Il est temps que les gouvernements cessent les approches punitives basées sur la surveillance et le contrôle, indépendamment de la façon dont ils sont déguisés (souvent sous le couvert de « soutien ») et de reconnaître que la guerre contre la drogue a été et continue d'être un échec désastreux qui a causé une pléthore de dommages que nous devons maintenant inverser. Ce renversement commence par la décriminalisation complète et se termine par la réglementation légale des substances actuellement illicites et le traitement des personnes qui consomment des drogues avec toute la dignité, les droits et le respect. Les développements récents en Oregon aux États-Unis où toutes les drogues ont été dépénalisées pour un usage personnel et à Vancouver au Canada (envisageant actuellement une dépénalisation complète qui pourrait être étendue à toute la province de la Colombie-Britannique)<sup>47</sup> laissent espérer qu'un changement se profile à l'horizon, mais comme toujours, la preuve sera dans le détail de ces modèles et s'ils apportent une réforme réelle et durable dans la pratique.

*Il est temps que les gouvernements cessent les approches punitives basées sur la surveillance et le contrôle, indépendamment de la façon dont ils sont déguisés...*

47. Pivot Legal Network 'Act Now! Decriminalizing Drugs in Vancouver' Report calling for immediate action on law reform and the need to go beyond "partial" decriminalisation models such as Portugal. The report draws on previous work by INPUD & VANDU [https://www.pivotlegal.org/act\\_now\\_report\\_urges\\_local\\_drug\\_decriminalization](https://www.pivotlegal.org/act_now_report_urges_local_drug_decriminalization)



## 6. Recommendations

Sur la base des thèmes clés de cette étude et des conclusions tirées ci-dessus, les principales recommandations de l'INPUD dans ce rapport sont :

1. Que tous les modèles de décriminalisation doivent **entièrement décriminaliser** les personnes qui consomment des drogues en :
  - a. une suppression de toutes les sanctions administratives et mécanismes de contrôle, de surveillance, de coercition et de punition pour usage et possession de drogues, y compris les amendes, les avertissements, la révocation des droits et privilèges (tels que la révocation des permis de conduire, des droits de vote, etc.), les confiscations, le détournement, les le traitement, les tests d'urine antidrogue, la surveillance policière et toute autre peine ou punition non pénale – cela comprend la fermeture immédiate de tous les centres de détention obligatoire utilisés dans plusieurs pays d'Asie-Pacifique ;
  - b. La suppression de l'utilisation de seuils de quantité arbitraires ou de montants seuils qui peuvent entraîner des casiers judiciaires pour un usage personnel et/ou un trafic d'utilisateurs à petite échelle (cela comprend l'abrogation des lois sur la « fourniture réputée » ou « l'intention de fournir » qui utilisent des montants seuils) ;
  - c. veiller à ce que la police opérationnelle comprenne pleinement les changements politiques et législatifs associés à la décriminalisation complète, y compris ce que cela signifie pour les pratiques policières sur le terrain grâce à une éducation et une formation ciblées et continues et ;
  - d. établir une surveillance indépendante et continue des systèmes de justice pénale afin de réduire les risques de corruption, d'utilisation inappropriée du pouvoir discrétionnaire et d'erreurs judiciaires, et de veiller à ce que les violations puissent être signalées et traitées en toute sécurité là où elles se produisent.
2. Que les personnes qui consomment des drogues et leurs organisations communautaires doivent être impliquées dans **toutes** les étapes du processus de réforme, y compris la fourniture d'informations claires, accessibles et crédibles à la communauté sur tout changement politique ou juridique ;
3. Que la décriminalisation complète doit également inclure des stratégies spécifiques pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination parmi les personnes qui consomment de la drogue et assurer un financement adéquat pour de telles interventions ;

**Section 6. Recommendations**

4. Que la décriminalisation complète doit inclure l'intensification et l'élargissement de l'accès à la réduction des risques et aux soins sociaux pour les personnes qui consomment des drogues adaptées au contexte et aux besoins locaux ; et
5. Une fois la décriminalisation complète adoptée dans les juridictions, cela ne devrait être qu'une étape dans un continuum qui a pour objectif clair et ultime la réglementation légale complète de toutes les drogues en temps opportun.

